

**Chaire en Éco-Conseil
Université du Québec à Chicoutimi**



**Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur les finances publiques
concernant le projet de loi 130 abolissant Recyc-Québec**

Par

Claude Villeneuve

Denis Bourque

David Tremblay

Soumis le 2 février 2011

Sommaire

La Chaire en Éco-Conseil est un organisme de recherche et d'intervention créé en 2003 par l'Université du Québec à Chicoutimi. La Chaire agit pour une partie de ses activités dans le domaine de la consommation et de la production durable et s'intéresse depuis son origine au dossier de la gestion des ressources résiduelles et au développement durable. Le présent mémoire vise à démontrer que la décision dans le projet de loi 130 d'abolir Recyc-Québec pour en intégrer les activités au sein du MDDEP est une décision qui risque d'avoir des effets contreproductifs et de mettre en danger les acquis du Québec dans les domaines de la gestion des matières résiduelles.

Recyc-Québec a traversé les vingt dernières années avec des fortunes variables. Depuis dix ans, cet organisme devient de plus en plus efficace et efficient et rend au Québec de réels services dans le domaine de la gestion des matières résiduelles dans un objectif de leur réduction. Recyc-Québec a mis en place des programmes innovateurs et efficaces et des partenariats avec les diverses parties prenantes, dans des domaines diversifiés, industries, municipalités, ONG, universités entre autres. Son travail avec l'industrie notamment est difficilement transférable dans un ministère.

Pour bien évaluer les tenants et aboutissants de l'abolition de cette Société d'État, de nombreuses explications manquent. Par exemple, il faudrait que des analyses répondent aux questions soulevées dans ce mémoire. L'affirmation que l'abolition de Recyc-Québec amènera des économies récurrentes pour l'état en maintenant le niveau de services et la performance du Québec en matière de réduction des matières résiduelles ne suffit pas pour que cela devienne une réalité.

En l'absence de réelles analyses, la Chaire demeure convaincue que le domaine de la gestion des matières résiduelles connaîtra au Québec une période trouble et que sa performance dans la réduction des déchets ultimes s'en trouvera moins efficace que souhaité dans la politique.

La Chaire déplore ce manque de transparence et recommande :

- De retirer l'abolition de Recyc-Québec du projet de loi 130 en attendant que les études demandées par la loi sur l'accès à l'information soient rendues publiques;
- De rendre disponibles à toutes les parties prenantes les études justifiant qu'une intégration de Recyc-Québec au MDDEP en améliorera l'efficacité et l'efficience pour l'atteinte des objectifs de la Politique sur la réduction des matières résiduelles;
- Si l'intention du gouvernement est toujours d'abolir Recyc-Québec pour des raisons de coupures budgétaires, que cette décision fasse l'objet d'un projet de loi spécifique, qui pourra être débattu en commission parlementaire et jugé au mérite;
- Que ce projet de loi soit examiné à travers la prise en compte des 16 principes de la Loi sur le développement durable, ce qui n'a pas été fait dans le projet de loi 130.

Table des matières

SOMMAIRE	2
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES ANNEXES	4
INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE DE L'ÉVOLUTION DES DÉCHETS ET DES TENDANCES QUÉBEC, CANADA, OCDE	6
2. ANALYSE DE LA GOUVERNANCE, DE LA RÉCUPÉRATION ET DU RECYCLAGE DANS D'AUTRES JURIDICTIONS	9
3. DESCRIPTION DES FAITS SAILLANTS CONCERNANT LA PERFORMANCE DE RECYC-QUÉBEC	13
4. GOUVERNANCE ET PERFORMANCE DE RECYC QUÉBEC	15
4.1- <i>COHÉRENCE AVEC LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>	15
4.2- <i>GOUVERNANCE</i>	17
4.3- <i>PERFORMANCE</i>	20
4.4- <i>RECYC-QUÉBEC UN CAS CONCRET DE SAINTE GESTION DES FONDS PUBLICS</i>	21
5 ANALYSE ET INFORMATION MANQUANTE POUR JUGER DE LA PERTINENCE D'UNE DÉCISION D'ABOLIR RECYC-QUÉBEC	22
6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	25
7. MÉDIAGRAPHIE	27
8. BIBLIOGRAPHIE	27
9. ANNEXES	30

Liste des figures

Figure 1 : Pourcentage de matières résiduelles récupérées au Canada.....	8
Figure 2 : Production de déchets municipaux dans les pays de l'OCDE, 1980-2030	8
Figure 3 : Population et génération de matières résiduelles au Québec 1998-2008.....	9

Liste des annexes

ANNEXE 1	Curriculum de la Chaire
ANNEXE 2	Contributeurs au financement de la Chaire et contributions de la Chaire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et de la consommation responsable
ANNEXE 3	Statistiques sur la provenance et les formations initiales des éco-conseillers formés à l'UQAC
ANNEXE 4	Curriculum vitae des auteurs

Introduction

Créée en 2003, la Chaire en éco-conseil est un organisme universitaire dont l'un des principaux modes d'intervention est l'assistance professionnelle auprès d'organismes, d'institutions ou d'entreprises souhaitant élaborer des projets dans un cadre de développement durable. La Chaire en éco-conseil s'engage uniquement dans des projets dont l'aspect innovateur comporte des éléments susceptibles de générer de nouvelles connaissances ou de nouvelles pratiques qui pourront être enseignées aux éco-conseillers ou partagées avec la communauté scientifique. Parmi ses axes de recherche, on compte l'étude des impacts, des mécanismes d'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et la consommation responsable, mais aussi le développement d'outils d'analyse et de mise en œuvre du développement durable, en particulier dans le domaine de la gestion du cycle de vie. La Chaire et ses chercheurs participent entre autres aux travaux d'organismes comme le Consortium OURANOS et le CIRAIG. On trouvera en annexe 1 le curriculum de la Chaire.

Recyc-Québec est l'un des partenaires fondateurs de la Chaire et participe à son conseil d'orientation et à son financement depuis l'origine. Le total des fonds consentis par Recyc-Québec au cours des dernières années représente environ 10% du financement de la Chaire. On trouvera en annexe 2 le bilan financier de la Chaire en décembre 2010 et le bilan de ses interventions dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le lecteur pourra y constater que les projets exécutés par la Chaire au cours des années dans les domaines de la gestion des matières résiduelles et de la consommation responsable représentent une portion du budget largement supérieure aux contributions de Recyc-Québec. Par ailleurs, les chercheurs de la Chaire participent activement à la formation des cohortes successives d'éco-conseillers qui sont des multiplicateurs, soit parce qu'ils agissent dans le domaine ou parce qu'ils font la promotion des diverses composantes d'une meilleure gestion des matières résiduelles et de la consommation responsable. Plus de 100 éco-conseillers ont été jusqu'à maintenant formés à l'UQAC. On trouvera en annexe 3 les statistiques sur la provenance et les formations initiales des éco-conseillers formés à l'UQAC. Les travaux de la Chaire et de ses chercheurs et professionnels sont aussi impliqués dans l'enseignement dans les programmes courts en éco-conseil qui regroupent plus de 150 étudiants partout au Québec. Le cours 1ECC810 en particulier sur la gestion du cycle de vie forme des étudiants qui viennent de diverses entreprises québécoises en plus des étudiants réguliers.

Le 11 novembre 2010, par le dépôt du projet de loi 130, le gouvernement a manifesté son intention d'abolir la Société québécoise de récupération et de recyclage. L'atteinte, entre autres, d'une meilleure efficacité économique, semble servir de point d'appui à cette initiative gouvernementale. La Chaire a été étonnée de cette décision, d'autant plus que l'abolition de Recyc-Québec ne figurait pas dans la liste des organismes visés lors du dépôt du budget, en février 2010. La Chaire met en cause cette décision gouvernementale. Cette décision ne nous est pas apparue particulièrement avisée compte tenu des meilleures pratiques dans le domaine. La Chaire a donc demandé à être entendue en Commission parlementaire pour exposer les éléments qu'elle souhaite apporter au Gouvernement pour reconsidérer son intention d'intégrer Recyc-Québec au MDDEP.

D'emblée, la Chaire reconnaît le bien-fondé de l'intention gouvernementale de rechercher l'équilibre budgétaire tout en améliorant l'efficacité et l'efficience des services rendus par le gouvernement et les sociétés d'État aux citoyens du Québec dans le respect de leur mandat. Cependant, nous nous inquiétons de la pertinence de la réforme proposée en ce qui a trait à Recyc-Québec dans le projet de loi 130.

Ce mémoire vise à partager de façon documentée certaines de nos inquiétudes avec la Commission parlementaire sur les finances publiques chargée de l'examen du projet de loi 130. Il a été rédigé par l'équipe formée de Claude Villeneuve, biologiste, professeur au département des sciences fondamentales, membre du Cercle des Phénix de l'environnement et directeur de la Chaire en Éco-Conseil, Denis Bourque, avocat, professeur au département des sciences économiques et administratives et membre du LARIGO (Laboratoire de recherche et d'intervention sur la gouvernance des organisations) et David Tremblay, géographe, candidat à la maîtrise en Éco-Conseil. Les curriculum vitae des auteurs figurent en annexe 3.

1. Contexte de l'évolution des déchets et des tendances Québec, Canada, OCDE

En 2009, Recyc-Québec rendait public son plus récent bilan de la gestion des matières résiduelles dans la province. Ce dernier faisait du même coup le bilan sur la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Les faits saillants du bilan soulignent que « le taux de récupération global est de 57% sur le potentiel valorisable » en 2008 et de 52% sur la génération totale (Recyc-Québec, 2009)». En 1988, avant la création de Recyc-Québec, la province avait un taux de récupération de 21% sur le potentiel valorisable et de 18% sur la génération (Recyc-Québec, 2003).

Toujours en 2008, la génération de matières résiduelles s'élevait à 1,69 tonnes par Québécois dont 0,88 étaient récupérées et mises en valeur. Ainsi, au Québec, on éliminait l'équivalent de 810 kilogrammes de matières résiduelles par habitant (Recyc-Québec, 2009). Le *Projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles, plan d'action 2010-2015* mentionne que Québec veut ramener cette quantité sous les 700 kilogrammes par personne (Gouvernement du Québec, 2009). La réduction des tonnages de matières résiduelles vouées à l'élimination représente un gain en termes d'impacts environnementaux pour l'ensemble des citoyens et une économie pour les générateurs.

En comparaison avec les pays de l'OCDE, le Québec fait bonne figure. Si on tient uniquement compte de la génération de matières résiduelles dans le secteur municipal, le Québec, en 2008, génère 406 kg de matières résiduelles par personne. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, en 2005, la production de matières résiduelles se chiffrait à 559 kg/personne. Au niveau de la région de l'ALENA, la production annuelle était de 650 kg/personne. L'OCDE souligne qu'il y aura une croissance de la demande en matériaux, des déchets produits et éliminés d'ici 2030 (OCDE, 2008). L'organisation souligne aussi que cette perspective exigera des politiques qui combineront des approches traditionnelles et innovatrices afin de diminuer les impacts sur l'environnement. Parmi les modes d'action envisageables, l'OCDE propose « d'utiliser des approches combinant des instruments économiques,

réglementaires et d'information, ainsi que des partenariats public-privé pour s'attaquer aux impacts environnementaux préjudiciables » (OCDE, 2008).

Finalement, selon Statistique Canada, en fonction des secteurs mesurés¹, le Québec se situait, en 2008, au-dessus de la moyenne canadienne pour ce qui est du pourcentage de matières résiduelles récupérées (figure 1). La province se situe au 4^e rang au niveau du pourcentage de matières résiduelles municipales récupérées derrière la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique. Au-delà des résidus municipaux, le Québec fait bonne figure dans le secteur des résidus de construction, rénovation et démolition avec près de 75% de ces résidus qui ont été récupérés en 2008 alors que l'objectif était de 60%. Dans le secteur des industries, commerces et institutions, le Québec se démarque de façon importante dans trois secteurs : les pneus hors d'usage qui sont récupérés à 88%, les huiles usagées avec un taux de récupération à 92% et les peintures qui dépassent le 96%. À noter que ces matières sont toutes supervisées par Recyc-Québec soit directement dans le cas des pneus hors d'usage soit par la responsabilité élargie des producteurs dans le cas des huiles et peintures.

Au-delà des statistiques, comme l'OCDE le mentionne, il est important de s'attarder aux politiques en matière de gestion des matières résiduelles. Les figures 2 et 3 démontrent que le Québec ne diffère pas des pays de l'OCDE : malgré de faibles accroissements de la population, la production de matières résiduelles augmente en proportion du PIB et augmentera encore. Le Québec a donc de beaux défis à relever dans le domaine de la réduction des déchets. Il importe donc d'investir efficacement les efforts nécessaires pour éviter de devoir gérer des impacts négatifs de la gestion de ces matières résiduelles supplémentaires. Une analyse comparative de ce qui se fait de plus efficace, dans des entités géographiques comparables, peut donner des idées sur les pistes à suivre pour remplir les objectifs de la prochaine politique de gestion des matières résiduelles.

¹ Les données de Recyc-Québec englobent tous les secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel (ICI) et celui de la construction, rénovation et démolition. (CRD). Celles de Statistique Canada incluent le secteur municipal et une partie du secteur commercial.

Figure 1 : Pourcentage de matières résiduelles récupérées au Canada

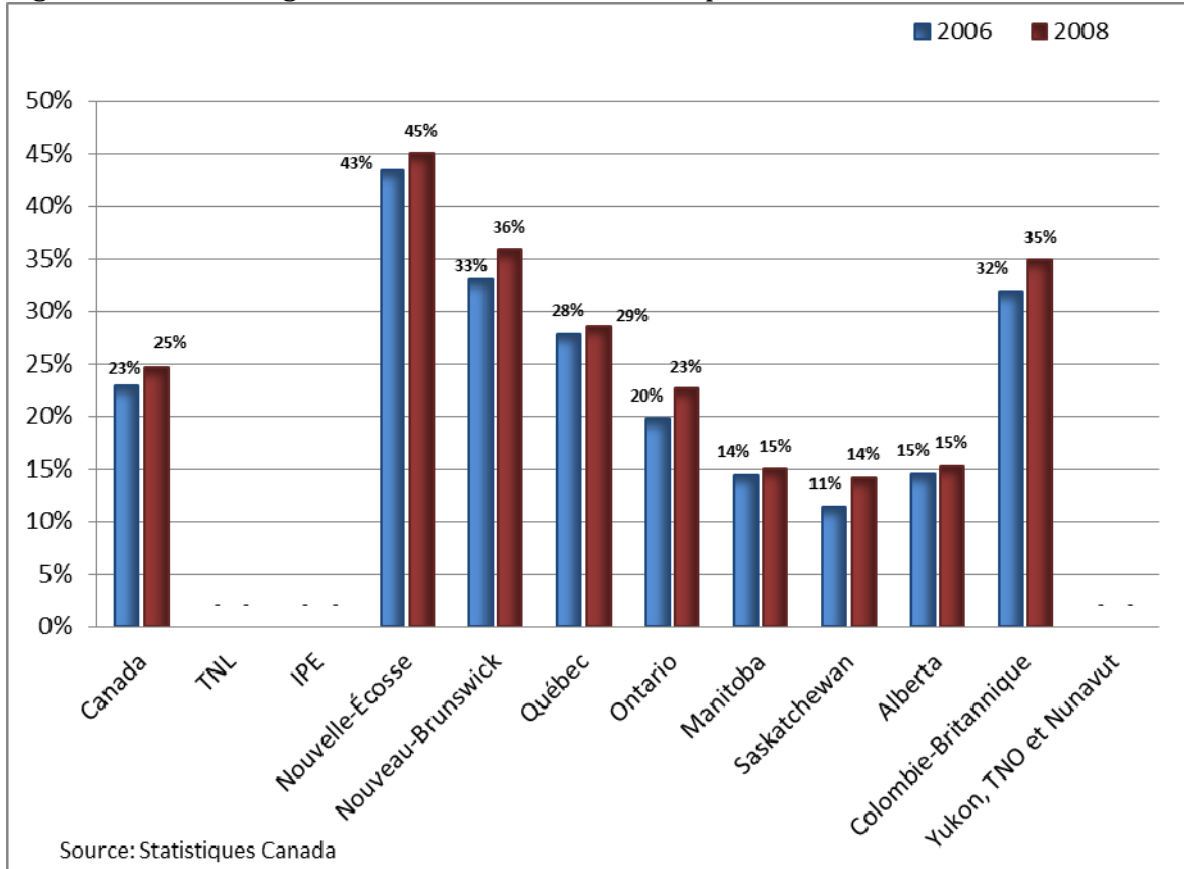


Figure 2 : Production de déchets municipaux dans les pays de l'OCDE, 1980-2030

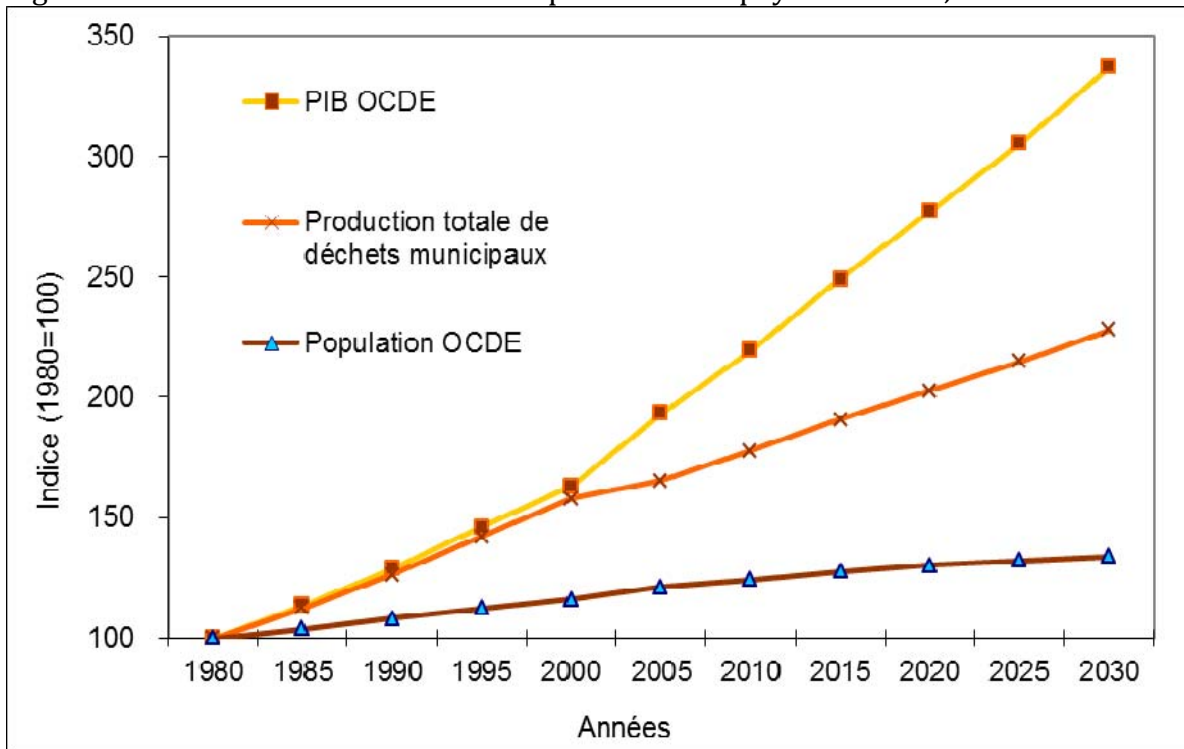
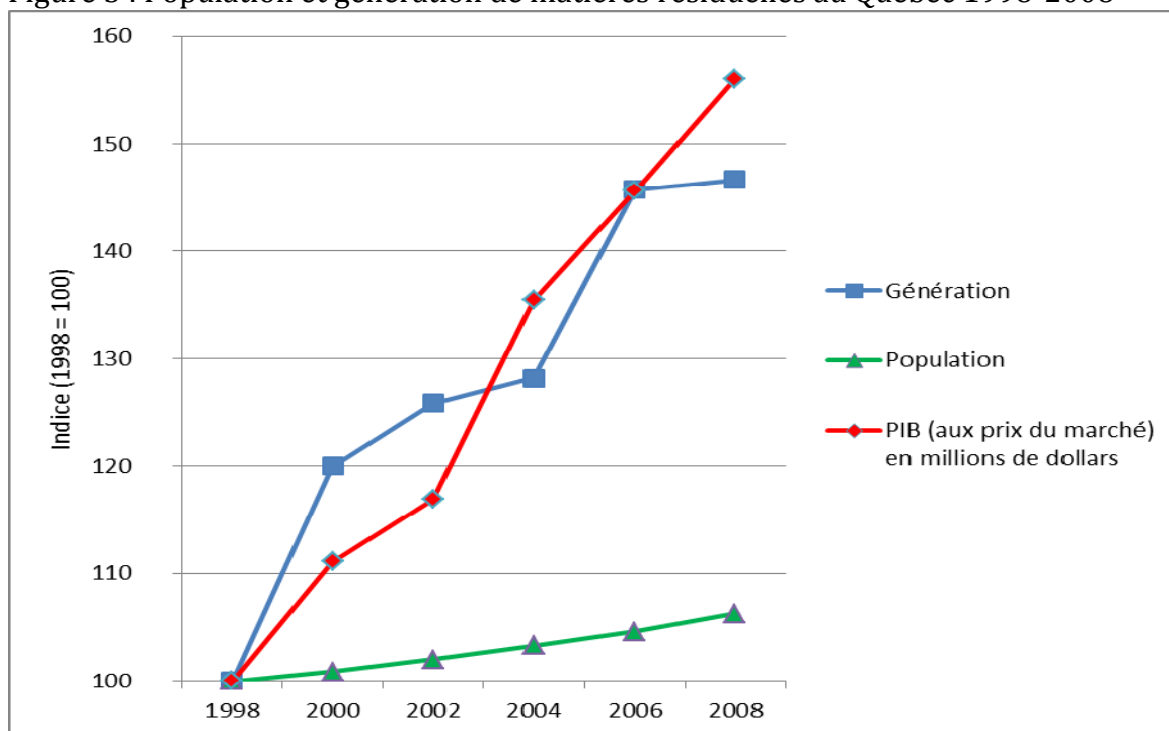


Figure 3 : Population et génération de matières résiduelles au Québec 1998-2008



Source : Recyc-Québec

2. Analyse de la gouvernance, de la récupération et du recyclage dans d'autres juridictions

L'OCDE le souligne : « dans plusieurs pays, le secteur public abandonne la fourniture directe de services et préfère réglementer les marchés correspondants en laissant une plus large place à d'autres entités, privées ou sans but lucratif » (OCDE, 2008). D'ailleurs, le Québec applique ce principe dans les secteurs de la santé et de l'éducation et par la création de l'Agence Revenu Québec. Toujours selon l'OCDE, l'amélioration de la gestion environnementale dans l'optique d'un développement durable, « suppose un cadre institutionnel public efficace et efficient ».

Cette tendance est palpable lorsqu'on analyse ce qui se fait ailleurs au Canada. La Nouvelle-Écosse, selon Statistiques Canada (Figure 1) est la province qui récupère le plus de matières résiduelles. Des modifications apportées à la loi sur l'environnement (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2006) fixent un objectif d'élimination des déchets solides à 300 kg/personne/année d'ici 2015. La province compte remplir cet objectif en consultant ses partenaires principaux que sont les municipalités et le Resource Recovery Fund Board, administrateur du *Resource Recovery Fund* lequel fut établi suite à l'adoption du *Solid Waste-Resource Management Regulations* (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2009) pour :

- Développer et mettre en œuvre des programmes d'intendance² pour l'industrie;
- Financer les programmes de réacheminement municipaux ou régionaux;
- Développer et opérer un système de consigne pour les contenants de breuvages;
- Développer la sensibilisation et l'éducation sur les 3RV et le compostage.

Le Fonds doit être administré par un Conseil d'administration connu sous le nom du Resource Recovery Fund Board (RRFB). Le RRFB est un organisme sans but lucratif qui travaille en partenariat avec les Néo-Écossais afin d'améliorer l'environnement, l'économie et la qualité de vie de la province en adoptant la stratégie des 3-RV (Resource Recovery Fund Board). Selon le *Solid Waste-Resource Management Regulations*, il est tenu de :

- Prendre des mesures pour mettre en œuvre les buts et objectifs du Fonds;
- Conclure un accord avec le Ministère de l'Environnement sur l'administration du Fonds. Cet accord soulignera les fonctions, responsabilités et pouvoirs de chacun;
- Préparer, négocier et faire respecter les accords avec les paiements des personnes au Fonds;
- Administrer et exploiter un système de consigne pour les contenants de boissons;
- Exercer les fonctions et exercices assignés par le Ministère ou le Gouvernement.

La Nouvelle-Écosse procède donc par une Agence décentralisée pour la prestation des services dans la gestion des matières résiduelles. Sans être une Société d'État, comme l'est Recyc-Québec, le RRFB se trouve aux interfaces afin d'assurer un service efficace et efficient et joue essentiellement le même rôle que Recyc-Québec.

Le Nouveau-Brunswick, deuxième province canadienne au classement de l'efficacité de la gestion des matières résiduelles, gère ces dernières via douze commissions. Les commissions des déchets solides sont responsables pour la gestion des matières résiduelles sur un territoire désigné. Dernièrement, la province a introduit un programme de responsabilité élargie pour les résidus de peinture (Product Care en 2010) un peu comme Recyc-Québec a établi Éco-Peinture et la SOGHU. Les producteurs sont responsables de tous les aspects du programme incluant les finances. Le Ministère de l'Environnement est responsable d'introduire le règlement qui établit la nécessité de gérer la matière désignée et d'établir les cibles de performance que l'industrie se devra d'atteindre (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2008).

En vertu du règlement, le Nouveau-Brunswick a aussi établi *Recycle NB* en tant que commission qui aura la responsabilité de suivre les programmes de matières désignées et de rendre compte au Ministère de l'Environnement. Recycle NB sera

² L'intendance réfère à la gestion responsable. Dans le contexte de la gestion des matières résiduelles, elle est associée à la responsabilité élargie des producteurs.

appelé, à l'instar de Recyc-Québec, à suivre dans les prochaines années plusieurs programmes de responsabilité élargie des producteurs instaurés par le Ministère.

La Colombie-Britannique a, elle aussi, choisi une stratégie qui favorise la responsabilité élargie des producteurs. Selon les catégories de produits, le gouvernement accordera à des organismes sans but lucratif la responsabilité de leur gestion de fin de vie. Par exemple, Encorp Pacific (Encorp Pacific, 2011) est un organisme dont la mission principale est de gérer les contenants de boissons (sauf ceux du lait et des produits substitués). Son mandat est de développer, gérer et d'améliorer le système de collecte des contenants et s'assurer de leur récupération.

Un autre organisme sans but lucratif prend en charge les volets sensibilisation, recherche et échange d'idées. Il s'agit du Recycling Council of British Columbia (Recycling Council of British Columbia, 2011).

En Ontario, province voisine aux caractéristiques les plus semblables à celles du Québec, on favorise aussi la division des responsabilités. Selon la *Loi visant à promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets* (Gouvernement de l'Ontario, 2002), le Ministère de l'Environnement établit la structure politique, les objectifs, les calendriers d'exécutions, les pénalités de non-conformité et fixe les normes environnementales. Toujours selon cette loi (Article 3), est créée une personne morale sans capital-actions appelée en français Réacheminement des déchets Ontario (RDO) et en anglais Waste Diversion Ontario.

Réacheminement des déchets Ontario et les membres de son conseil d'administration (Article 4 (1)) sont chargés, selon l'article 5 de la même loi, des responsabilités suivantes :

- a) **Élaborer, mettre en œuvre et administrer des programmes** de réacheminement des déchets pour les déchets désignés conformément à la présente loi et en surveiller l'efficacité et l'efficience;
- b) Chercher à **sensibiliser** davantage le public aux programmes de réacheminement des déchets et à accroître sa participation à ceux-ci;
- c) Chercher à faire en sorte que les programmes de réacheminement des déchets élaborés en application de la présente loi touchent équitablement le marché ontarien;
- d) Calculer les sommes d'argent dont Réacheminement des déchets Ontario et les organismes de financement industriels ont besoin pour s'acquitter des responsabilités que leur impose la présente loi;
- e) Mettre sur pied une procédure pour régler les différends entre :
 - (i) soit un organisme de financement industriel et une municipalité à l'égard des paiements dus à cette dernière dans le cadre d'un programme de réacheminement des déchets;
 - (ii) soit un organisme de financement industriel et une personne à l'égard des obligations qu'impose à cette dernière l'article 31 ou les règles établies par l'organisme en vertu de l'article 30.

- f) Tenir une liste des plans approuvés en vertu de l'article 34 et veiller à ce qu'elle soit mise à la disposition du public;
- g) **Surveiller l'efficacité** des plans approuvés en vertu de l'article 34;
- h) Tenir des consultations publiques sur toute question que lui soumet le ministre;
- i) **Conseiller le ministre** ou lui faire rapport sur toute question qu'il lui soumet;
- j) Veiller à ce que tout accord de fonctionnement conclu en application de l'article 6 et tout accord visé au paragraphe 25 (3) soient mis à la disposition du public.

RDO, légalement, n'est pas une Société d'État. Cependant, elle occupe une niche administrative qui permet de fournir des services de gestion de matières résiduelles décentralisés, efficaces et efficients.

Au niveau international, la France est un autre exemple d'Administration qui décentralise la prestation de services dans la gestion des matières résiduelles. La France s'est engagée, lors du Grenelle Environnement de 2009, à découpler croissance et production de déchets via une série d'objectifs ambitieux. L'État a confié à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 1990 la mission de soutien technique et financier. L'ADEME est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Il s'agit d'un établissement public régi par une loi et placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Économie, des Finances et de l'Industrie . L'ADEME est principalement financée par les revenus de la taxe générale sur les activités polluantes, ce qui lui évite de subir des fluctuations imprévues de son revenu (Fontaine, 2011).

En Angleterre, le DEFRA (Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales) s'occupe directement de la gestion des déchets. L'ICE (Institut des ingénieurs civils) dans son plus récent rapport « *The state of the nation waste and resources management* » (ICE 2011) déplore la mauvaise performance du Royaume Uni dans le secteur de la gestion des déchets et l'absence de données fiables dans ce domaine. Pour pallier ces lacunes et relever le défi d'une gestion plus performante des déchets, l'organisme réitère une recommandation de 2007 et insiste sur le besoin de créer « *an "agent" with a role centered on "leadership, communication, data management, strategic direction, planning and capacity building" which could work with local government and the private sector to deliver a resource management agenda* ». L'organisme prône donc la création d'un organisme paragouvernemental qui permettrait d'améliorer la performance environnementale du gouvernement. « *This would increase government effectiveness and provide greater coherence* » (ICE 2011 p.9). Cette recommandation s'inscrit dans la foulée des lignes de bonne gouvernance de l'OCDE.

Au Québec, la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) a été créée en 1990 par le gouvernement du Québec via l'adoption d'une loi particulière. De par sa mission, Recyc-Québec « oriente, met en œuvre et coordonne

des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. Recyc-Québec appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008³ » (Recyc-Québec, 2011). Le mandat de la société d'État est : « de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources » (Gouvernement du Québec).

La mise sur pied de Recyc-Québec concorde avec la tendance et la manière de faire des pays de l'OCDE et de la majorité des provinces canadiennes qui obtiennent du succès grâce à ce mode de gouvernance. Nous croyons que l'abolition et l'intégration de Recyc-Québec au MDDEP pourrait constituer un recul majeur : on retire ainsi à cette Société d'État la souplesse et l'autonomie nécessaires à la prestation de services dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Plusieurs documents provenant de sources différentes, mais toutes crédibles aux yeux du gouvernement et de la population, témoignent d'ailleurs de la bonne prestation des services de Recyc-Québec comme en fait état la section suivante.

3. Description des faits saillants concernant la performance de Recyc-Québec

En février 2005, préalablement au projet de loi 130, le gouvernement avait mandaté un groupe de travail afin de procéder à l'examen du rôle et des fonctions de 60 organismes désignés par le gouvernement. Ce groupe de travail avait les objectifs suivants (Gouvernement du Québec, 2005) :

- a) La révision de la pertinence de la mission et des fonctions de ces organismes, compte tenu de leur mandat et de l'évolution des besoins pour lesquels ils ont été créés;
- b) La simplification de l'organisation gouvernementale lorsqu'il est possible de transférer, d'intégrer ou de fusionner des organismes dont les services sont jugés essentiels;
- c) L'accroissement de la performance des organismes maintenus, en introduisant de nouveaux modes d'organisation;
- d) L'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics.

Cette demande concordait avec la volonté du gouvernement de moderniser l'appareil de l'État afin d'en augmenter l'efficacité, l'efficience et la qualité des services offerts aux citoyens. Le Groupe retenait quatre critères pour son examen :

- La pertinence du mandat de l'organisme;

³ Cette mission n'a pas été encore ajustée à la Politique 2010-2015 qui est encore en projet.

- Le besoin d'autonomie;
- La possibilité de simplification de l'organisation gouvernementale;
- La possibilité d'accroissement de l'efficacité et de l'efficacite de l'organisme ainsi que de la qualité et de l'accessibilité des services.

Dans le cas de Recyc-Québec, le Groupe de travail recommandait de **maintenir la Société québécoise de récupération et de recyclage**. En appui à cette recommandation, le Rapport Boudreau (nom donné au Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement) mentionne que « Dans le contexte de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, **la Société a joué un rôle central par la mise en place d'un ensemble d'activités de récupération et de recyclage**. Les activités de la Société étant en grande partie financées par les droits prélevés sur la vente de pneus et par la consignation de contenants à remplissage unique, il est préférable qu'elles soient menées distinctement des activités du ministère de l'Environnement, pour des raisons de **transparence financière** ».

Tout comme l'OCDE et l'analyse comparative que nous avons faite avec les autres provinces, le Rapport Boudreau souligne que la nature opérationnelle des activités de Recyc-Québec cadre mieux au sein d'un organisme public. Tout en rappelant que le Québec s'était fixé des objectifs précis en matière de récupération et de recyclage, le rapport Boudreau concluait que « **les activités de Recyc-Québec revêtent une importance sociale et stratégique qui nécessite une large vision et une adaptation continue à l'évolution en ce domaine**».

En 2007, le Secrétariat du Conseil du Trésor publiait un document intitulé «*Allègement des structures. L'examen des organismes publics.*» dans lequel il mentionne : « Le rapport Boudreau a été rendu public en mai 2005. À ce moment, le gouvernement a fait savoir que toutes les recommandations étaient acceptées, à l'exception de celles visant l'abolition du Comité de déontologie policière, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et du Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants ». Le Conseil du Trésor, chargé de la bonne gestion de l'argent public reconnaissait ainsi, il y a trois ans, la pertinence et la validité de la recommandation concernant Recyc-Québec.

Soulignons, dans cette perspective, les raisons invoquées par le rapport Boudreau, raisons auxquelles, à l'évidence, le Conseil du Trésor a souscrit :

« Les activités de la Société étant en grande partie financées par les droits prélevés sur la vente de pneus et par la consignation de contenants à remplissage unique, il est préférable qu'elles soient menées distinctement des activités du ministère de l'Environnement, pour des raisons de transparence financière. De plus, puisqu'elles sont pour la plupart de nature opérationnelle, ces activités cadrent mieux au sein d'un organisme. Les obligations des gouvernements en matière de récupération et de recyclage et le contexte environnemental général connaissent présentement une transformation majeure. Dans ces circonstances, les activités de Recyc-Québec revêtent une importance sociale et stratégique qui nécessite une large vision et une adaptation continue à l'évolution en ce domaine. » (Boudreau T.J. page 40)

Comme nous le verrons à la section suivante, le Vérificateur général du Québec faisait le même constat en 2005-2006 dans le chapitre 5 du tome 2 du *Rapport à l'Assemblée nationale* qui portait sur les matières résiduelles. Le Vérificateur souligne en outre que le MDDEP «*ne peut exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles.*» N'est-ce pas là l'objectif du projet de loi 130, accroître l'efficacité et l'efficience? Dans le même rapport, le Vérificateur général du Québec mentionne que Recyc-Québec joue un rôle clé dans la coordination et le suivi des actions visant à augmenter les quantités de matières résiduelles recyclées au Québec et que les municipalités ont obtenu un bon soutien de la part de la Société.

4. Gouvernance et performance de Recyc Québec

Cette section s'intéresse à l'application de la loi sur le développement durable dans la décision d'intégrer Recyc-Québec au MDDEP. Par la suite, la gouvernance de Recyc-Québec sera examinée en rapport avec les principes modernes de gouvernance des organisations. Enfin, nous traiterons de la performance de Recyc-Québec.

4.1- Cohérence avec la loi sur le développement durable

Nous nous sommes interrogés sur la cohérence du projet de loi 130 avec la loi sur le développement durable. En effet, le Gouvernement est tenu de toujours faire cet exercice pour s'assurer d'atteindre son objectif de faire du Québec un exemple en la matière. Malheureusement, le préambule de la loi 130 ne permet pas de faire une longue analyse. Tout au plus pourrait-on penser que le gouvernement veut invoquer de manière prépondérante le principe d'efficacité économique, mais il n'a publié aucun document justifiant l'abolition de Recyc-Québec qui puisse étayer ses prétentions à cet effet. Quant à la prise en compte des 15 autres principes, il n'est pas possible de savoir si l'exercice de prise en compte des principes de développement durable a été fait comme le préconise spécifiquement le Bureau de coordination du développement durable au MDDEP. À défaut, nous devons donc appliquer une autre approche à cette analyse.

Dès le préambule et les premiers articles de la Loi québécoise sur le développement durable (LQDD), l'Assemblée nationale affirme que la gouvernance de l'Administration québécoise (ce qui inclut le gouvernement) est fondée sur le concept de développement durable lequel s'appuie «sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement» (art. 2 de la Loi sur le développement durable).

Cette gouvernance publique doit se traduire, comme le stipule l'article 1 de la Loi sur le développement durable, par l'instauration d'un «cadre de gestion» qui permet à l'Administration québécoise de prendre en compte, dans le contexte de ses diverses interventions, un certain nombre de grands principes, lesquels sont de nature à contribuer à la recherche d'un développement durable dans diverses situations particularisées.

Rappelons qu'en vertu de l'article 10 de la Loi sur le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministre est chargé de «coordonner l'action gouvernementale en matière de développement durable et de promouvoir le respect, particulièrement dans leur volet environnemental, des principes de développement durable auprès de l'administration et du public».

Si nous appliquons les grands principes énoncés dans les deux lois précitées relativement à la gestion des matières résiduelles, nous prétendons être en mesure de formuler les commentaires suivants :

1. En créant, en 1990, la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), l'Assemblée nationale a fait preuve de «vision à long terme», même si la Loi sur le développement durable n'avait pas encore été imaginée. Cette Société d'État s'est caractérisée par une performance remarquable, laquelle a été vérifiée et confirmée par le Rapport Boudreau, le Vérificateur général du Québec et le Conseil du Trésor.
2. L'existence même de cette Société d'État a permis à l'Administration québécoise de prendre en compte plusieurs des principes de développement durable énoncés à l'article 6 de la Loi sur le développement durable dont :
 - a. le principe de «subsidiarité», en rapprochant la prise de décision en matière de récupération et recyclage du niveau opérationnel;
 - b. le principe «d'accès au savoir», par la contribution à la recherche universitaire et de nombreuses publications à destination des parties prenantes et du grand public, «d'efficacité économique», en mettant en place des programmes rentables de récupération et de recyclage dans le secteur des pneus hors d'usage par exemple;
 - c. le principe «de participation et engagement», en gérant des tables de concertation sur la responsabilité élargie des producteurs, avec le programme «ICI On recycle », la semaine nationale de réduction des déchets et autres, «de protection de l'environnement» en favorisant la récupération et le recyclage de 57% des matières potentiellement récupérables et «d'équité et solidarité sociales» en aidant les organismes d'insertion sociale comme les CEFER à se développer dans le domaine de la récupération et du recyclage.
 - d. Enfin, Recyc-Québec étant financé à même des droits sur les pneus et la consigne, elle respecte le principe « pollueur-payeur », puisque ce sont les générateurs de déchets qui lui procurent son financement en relation directe avec la production de matières résiduelles.

En conclusion, non seulement l'abolition de Recyc-Québec et son intégration au MDDEP par le projet de loi 130 ne semble pas avoir pris en compte les principes de la LQDD, mais encore, cela pourrait contrevenir au respect que leur manifeste déjà la Société d'État qui dispose d'un Plan d'action de développement durable qui lui est spécifique en vertu de sa structure actuelle et qui se retrouvera dorénavant intégré dans le Plan d'action global du MDDEP.

4.2- Gouvernance

Les articles 18, 21 et 42 de la Loi constitutive de Recyc-Québec exposent, pour l'essentiel, le mandat confié à cette Société d'État. Ils se lisent comme suit :

18. La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

À ces fins, elle peut, seule ou avec des partenaires, notamment :

1° administrer tout système de consignation;

2° réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;

3° favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;

4° promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés et pour les produits issus du recyclage ou de la valorisation;

5° promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation;

6° administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets, ou les assister dans l'élaboration de ces programmes.

Elle exerce également les responsabilités qui lui sont confiées en vertu d'une autre loi, en particulier celles qui lui sont confiées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

La Société veille à promouvoir la mise en œuvre de la politique prise par le gouvernement en application de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

21. La Société doit également exécuter tout autre mandat connexe à ses objets que lui confie le gouvernement ou le ministre et dont les coûts peuvent être assumés totalement ou en partie par ces derniers.

42. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable de l'application de la présente loi.

Comme la majorité des sociétés d'État, Recyc-Québec possède la flexibilité et la marge de manœuvre nécessaire pour intervenir, d'une façon efficace dans le monde complexe de la gestion des matières résiduelles. Les activités actuellement assumées par Recyc-Québec exigent des interventions rapides, directes et constantes avec, entre autres, les diverses industries et entreprises concernées, les instances du monde municipal et le public.

L'Assemblée nationale a confié à Recyc-Québec un mandat touchant directement la gestion des matières résiduelles. Cependant, le mandat dépasse cet objet précis. Les articles précités prévoient que Recyc-Québec peut «administrer tout programme dans un domaine connexe à ses objets » et exercer «les responsabilités qui lui sont confiées en vertu d'une autre loi, en particulier celles qui lui sont confiées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement». Par conséquent, Recyc-Québec pourrait être impliquée dans l'élaboration et l'actualisation de plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux tels le Plan d'action du Québec pour lutter contre les changements climatiques ou la Stratégie québécoise en matière d'énergie. Recyc-Québec est donc un organisme qui possède la «flexibilité des organismes polyfonctionnels» (Mockle 2008, p. 99).

Le professeur Mockle souligne la difficulté d'identifier et de configurer les instruments juridiques de la nouvelle gouvernance publique. Il met en évidence le «caractère polycentrique de la gouvernance où de nombreux acteurs plus ou moins associés sont appelés à élaborer de nouveaux dispositifs publics (codes volontaires, chartes, plans, ententes de gestion)» (Mockle 2008, p. 73). Il attire notre attention sur la complexité du choix des instruments de gouvernance notamment en matière d'environnement :

«La dynamique du choix des instruments est en réalité beaucoup plus complexe dans le domaine de l'environnement. Ce dernier est une bonne illustration des avantages et des inconvénients d'une stratégie fondée sur la participation et l'adhésion des acteurs, notamment les industries polluantes, en vue de déterminer des seuils convenables pour le rejet de substances toxiques, la gestion des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes» (Mockle 2008, p. 76).

Compte tenu du caractère «polycentrique» de la gouvernance en matière de gestion des matières résiduelles, la Société d'État Recyc-Québec demeure l'instrument de gouvernance le plus approprié en ce domaine. L'efficacité et l'efficience de cette Société ont été confirmées par plusieurs analyses dont celle du Vérificateur général du Québec. L'expérience acquise par Recyc-Québec avec les différents acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles permet d'atteindre une meilleure efficacité dans l'exécution de son mandat. Ces acquis en matière d'efficience et d'efficacité sont de nature à permettre des réductions de dépenses en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et, ce faisant, contribuent à l'effort collectif visant l'atteinte d'un équilibre budgétaire pour le gouvernement québécois.

L'expérience acquise par cet instrument de gouvernance qu'est Recyc-Québec prend encore plus d'acuité, compte tenu, entre autres, des deux défis auxquels la société québécoise doit faire face :

- a) La mise en œuvre du projet de «Politique québécoise de gestion des matières résiduelles» (Plan d'action 2010-2015) (allier économie et environnement).

Notons que l'objectif fondamental de ce projet de politique est «d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime» (p. 10) comme la Chaire en éco-conseil l'avait recommandé dans son analyse «La réduction à la source : quelle source?» (Villeneuve et al. 2009). Parmi les stratégies retenues par le projet de politique, rappelons les suivantes :

- Stratégie 5 : Responsabiliser les producteurs;
- Stratégie 6 : Soutenir la planification et la performance régionales;
- Stratégie 7 : Améliorer la performance des ICI et des CRD;
- Stratégie 8 : Choisir le système de collecte le plus performant;
- Stratégie 9 : Connaître, informer, sensibiliser et éduquer;
- Stratégie 10 : Rendre compte des résultats.

L'objectif ultime, tel qu'il est formulé, ainsi que les stratégies retenues impliquent la mise en place d'une structure souple, flexible, qui peut faire preuve d'initiatives rapides et qui est facilement accessible par les acteurs concernés. (Rappelons que le Vérificateur général du Québec affirme que Recyc-Québec a joué un rôle vital dans la mise en application de la Politique qui s'est terminée en 2008).

- b) La gérance d'un accroissement des matières résiduelles (OCDE 2008)

La meilleure façon de relever ces deux défis est de tirer profit de l'expérience acquise par Recyc-Québec et d'impliquer celle-ci dans l'actualisation d'autres missions gouvernementales reliées directement ou indirectement à la problématique de la gestion des matières résiduelles.

La solution ne réside pas dans l'intégration de Recyc-Québec à la structure ministérielle. Cette intégration entraînerait d'abord les deux conséquences suivantes :

- a) les employés touchés seraient dorénavant assujettis au principe de «l'obéissance hiérarchique» qui s'applique à tout le personnel de la fonction publique. Ce principe n'a pas la même portée dans une société d'État.
- b) ces employés pourraient également être assujettis plus sévèrement à des coupures de personnel puisqu'ils feraient partie directement du personnel du MDDEP.

Ensuite, l'analyse des faits démontre que le MDDEP ne constitue par l'instrument de gouvernance approprié pour la gestion des matières résiduelles, notamment au niveau des activités opérationnelles qui caractérisent cette gestion. L'analyse de l'expérience vécue par Recyc-Québec donne effectivement une idée des multiples facettes de la gestion des matières résiduelles, du nombre impressionnant d'intervenants impliqués et des partenariats complexes à établir. Afin d'exécuter son mandat, Recyc-Québec a mis au point une façon de faire qui ne cadre pas avec la structure ministérielle classique. Celle-ci ne constitue donc pas l'instrument de gouvernance approprié. D'ailleurs, le caractère inapproprié de la structure

ministérielle classique pour actualiser certaines missions gouvernementales a été constaté, à plusieurs reprises, dans différents domaines d'activité. D'où la création de plusieurs Sociétés d'État ou Agences (Hydro-Québec, SAAQ, SAQ, etc.). Le cas du MDDEP n'est donc pas particulier. À noter cependant que la structure ministérielle classique demeure vitale pour l'application des mécanismes de contrôle (dont les pouvoirs du ministre de tutelle sur la Société d'État) et pour l'élaboration de la réglementation du secteur concerné (Garant, 2010) (Issalys et Lemieux, 2009).

Enfin, soulignons un exemple récent du constat de l'insuffisance de la structure ministérielle classique. Récemment (2010), le ministre du Revenu, M. Robert Dutil, déposait à l'Assemblée nationale le projet de Loi 107 visant à créer l'Agence du revenu du Québec, laquelle serait située en dehors de la structure du ministère du Revenu. Des questions d'efficacité et d'efficience font partie des motifs évoqués pour justifier la création de cette agence. Le mouvement initié par le ministre Dutil va donc à l'inverse de celui initié par la ministre Arcand (MDDEP).

4.3- Performance

La performance de Recyc-Québec a fait l'objet d'une vérification par le Bureau du Vérificateur général du Québec en 2005-2006 en même temps que le MDDEP (VGQ, 2006). On y apprenait que :

« 5.3 En ce qui concerne le premier volet, le ministère ne peut actuellement exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles. Son degré de connaissance du secteur, la gestion de la capacité et des besoins d'élimination, la planification et la documentation afférente au travail d'inspection de même que le traitement des cas de non-conformité sont les principaux éléments qui commandent des améliorations.

5.10 Pour ce qui est du deuxième volet de notre vérification (la gestion de Recyc-Québec⁴), nous avons constaté que la plupart des actions prévues dans la politique ont été accomplies en tout ou en partie, depuis son entrée en vigueur. Nous notons une amélioration de la situation à l'égard de la récupération des matières résiduelles. Toutefois, la progression est lente et il y a des risques importants que les résultats attendus à la fin de la période ne soient pas au rendez-vous. »

La comparaison des notes du Vérificateur général concernant les deux organisations n'incite pas à croire que l'intégration des activités de Recyc-Québec au MDDEP augmentera la performance des programmes actuellement bien gérés par celle-ci.

Ni le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, ni la ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor ne donnent de justification chiffrée et documentée sur les objectifs et les modalités d'amélioration.

⁴ Notre ajout.

4.4- Recyc-Québec un cas concret de saine gestion des fonds publics

Un exemple de saine gestion des fonds publics par Recyc-Québec est la mise en œuvre des programmes de récupération des pneus hors d'usage. En 1993, Recyc-Québec lançait le Programme d'aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique des pneus hors d'usage au Québec. Ce Programme orientait le flux annuel des pneus hors d'usage du Québec vers l'industrie du rechapage, du recyclage et de la valorisation énergétique favorisant ainsi son émergence tout en diminuant le recours à l'entreposage ou à l'enfouissement. Grâce aux différents programmes mis en place par Recyc-Québec depuis 1993, et qui ont évolué au fil du temps, environ 87 millions de pneus ont été récupérés, en plus des pneus issus des lieux d'entreposage.

Parallèlement, Recyc-Québec vidait les lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec. À ce jour, près de 40 millions de pneus ont été vidés partout au Québec. Ces deux programmes sont financés par un droit environnemental de 3 \$ à l'achat de pneus neufs de véhicule routier ou autre. Le droit environnemental de 3 \$ pour le Québec est un des plus faibles au Canada.

Les programmes ont également permis la création d'une quinzaine d'entreprises de recyclage qui emploient environ 400 personnes, sans compter les 110 emplois reliés au transport de ces pneus.(Recyc-Québec, 2009)

Voici ce que disaient les auteurs d'une recherche récente intitulée : Étude sur l'industrie du recyclage des pneus hors d'usage :

«Sur le plan de la saine gestion des fonds publics, il importe de noter que depuis le tout début, et de manière continue, le système s'autofinance, et que les revenus et les dépenses du Programme sont remarquablement équilibrés. En outre, en termes de partenariat et de leadership industriel, le Programme québécois a donné naissance à une industrie du recyclage qui dans son ensemble est plus développée et produit plus d'extrants à valeur ajoutée que l'industrie du recyclage des autres provinces. Il a aussi permis aux recycleurs québécois de développer une technologie dont il est permis de penser qu'elle pourrait être exportable. Enfin, notons que cette industrie emploie actuellement environ 300 personnes. En fait, à tous ces titres, les réalisations du Programme québécois constituent autant de modèles à suivre pour les autres provinces.»(Enviro-Accès 2009)

Conclusion

Vouloir intégrer Recyc-Québec au MDDEP équivaldrait, selon nous, à faire preuve à la fois d'une incompréhension du passé d'une des plus performantes sociétés d'État québécoise et d'un manque de vision à long terme, avec comme conséquences rapides :

- Une baisse d'efficacité de la gestion des matières résiduelles, provoquant une perte des acquis dans le domaine au Québec au cours des vingt dernières années;
- Des impacts environnementaux et économiques négatifs pour la société québécoise, ce qui est en contradiction avec l'esprit de la Loi sur le développement durable;

- Des délais dus d'une part, à une période de transition pendant laquelle Recyc-Québec sera intégrée au MDDEP occasionnera (restructuration des équipes déjà existantes et leur adaptation aux nouvelles règles de fonctionnement du MDDEP, d'autre part et en conséquence, des délais pour les appels d'offres et la signature de contrats.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, l'intégration de Recyc-Québec à la structure du MDDEP ne respecte guère, comme on l'a vu plus haut, les principes de la loi sur le développement durable. Et, à l'instar du Vérificateur général, on peut sérieusement douter de l'efficacité d'une intégration sur la gestion des matières résiduelles, la récupération et le recyclage. Enfin, nul ne saurait expliquer en quoi cette décision permettra une réduction des dépenses liées à ces dossiers.

5. Analyse et information manquante pour juger de la pertinence d'une décision d'abolir Recyc-Québec

Lors de la présentation du projet de loi 130, la ministre Courchesne a affirmé que : « Dans la foulée du plan sur le retour à l'équilibre budgétaire, le dépôt du projet de loi d'aujourd'hui constitue un pas de plus dans notre volonté d'alléger et de rationaliser les structures de l'État et d'offrir des services encore plus efficaces et mieux organisés aux citoyens du Québec. L'adoption de ce projet de loi permettrait à terme d'aplanir les structures de l'État, de simplifier et d'accélérer le processus décisionnel, de diminuer les coûts administratifs de fonctionnement et d'éliminer les chevauchements en confiant à une même organisation les activités et les programmes de même nature » (Portail Québec 11 novembre 2010).

Par ailleurs, le même communiqué de presse ajoute : « Avec le dépôt de ce projet de loi, le gouvernement vise principalement l'obtention de gains en termes d'efficacité, avec moins de structures et plus de mises en commun. Des économies annuelles de près de 10 millions de dollars seraient générées de façon récurrente provenant notamment de l'abolition de postes de direction des organismes visés, du remplacement de personnel excédentaire et de la réduction des charges générales et administratives. »

Aucun autre texte ou analyse ministérielle n'ayant été rendu disponible pour étayer ces affirmations, la Chaire en Éco-Conseil s'interroge sur la pertinence d'abroger la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01)* et d'intégrer les activités de la Société québécoise de récupération et de recyclage au MDDEP. Notre analyse du dossier laisse plusieurs questions ouvertes.

Gouvernance

Dans les pays/provinces/états les plus avancés, la gestion des 3 RV est indépendante du Ministère chargé de l'environnement. Cette approche respecte les règles de bonne gouvernance, d'efficacité et d'efficience recommandées par l'OCDE pour des raisons de transparence et de confiance du public. Pourquoi le Québec prétend-il améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des 3 RV en réintégrant les activités de la Société québécoise de récupération et de recyclage dans le MDDEP?

Performance

Il semble n'y avoir aucune étude à l'appui de cette décision. Est-ce là une garantie d'augmenter l'efficacité et l'efficience de la Politique québécoise de réduction des déchets? Existe-t-il une analyse traitant de cette question? Pourquoi ne pas l'avoir rendue publique avant de publier le projet de loi 130?

Au cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Jonathan Gagnon nous a assuré en décembre 2010 qu'il n'y avait pas de tels documents, information qui a été répétée lorsque nous avons demandé à en voir pour préparer la réunion du 14 janvier à laquelle le ministre Arcand nous avait conviés par courrier daté du 16 décembre (Arcand 2010). Doit-on penser que cette décision a été prise sans analyse préalable?

Madame Diane Jean, sous-ministre en titre au MDDEP nous a pour sa part expliqué le 17 janvier 2011 que ces documents existaient bel et bien, mais qu'ils n'étaient pas publics (Jean 2011, communication personnelle). Qui devons-nous croire? Malgré une demande d'accès à l'information déposée le 14 janvier 2011, aucun document n'a été transmis à ce jour par le MDDEP.

Pertinence

Le Gouvernement a un double langage : d'une part, il crée de nouvelles sociétés d'État sous prétexte d'efficacité, de transparence et de crédibilité (projet de loi 107), de l'autre il supprime une société d'État réputée pour son efficacité et l'intégrer dans un ministère. En quoi et comment les arguments qui s'appliquent à l'un ne s'appliquent pas à l'autre?

Recyc-Québec est actuellement respectée, bien gérée, crédible, efficace et efficiente. Pourquoi l'intégrer dans le MDDEP qui est en manque chronique de personnel, en coupure perpétuelle de budgets et en butte à un déficit de crédibilité?

Financement

Actuellement, Recyc-Québec est une société d'État rentable qui se finance majoritairement à l'instar de plusieurs autres organismes comparables avec le produit de la consigne. Le projet de loi 130 prévoit que ces revenus seront dorénavant affectés au Fonds vert et consacrés à la gestion des matières résiduelles. Ce fonds a été créé par la Loi sur le développement durable : ses revenus proviennent de diverses sources et ses dépenses sont autorisées par le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs exclusivement. Jusqu'à maintenant, la gestion du Fonds vert est loin d'être un modèle de transparence. Les mécanismes de fonctionnement du fonds vert font intervenir le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministre des Finances, le Fonds consolidé du revenu et l'application de certaines lois de la Loi sur l'administration financière. Il est donc difficile de percevoir une forme de reddition de comptes dans l'attribution et le fonctionnement de ce Fonds. Ce qui nous semble en contradiction avec l'article 1 de la Loi sur le développement durable qui invite l'administration à faire preuve d'imputabilité.

Pour le public, pour les industries, pour les municipalités, quelles sont les garanties que les dépenses liées à la gestion des matières résiduelles seront appariées aux revenus provenant des opérations et de la consigne? Doit-on rappeler que ces revenus et ces dépenses (particulièrement les compensations versées aux municipalités (sont aujourd'hui bien administrés par Recyc-Québec? Enfin, qu'advient-il de la consigne?

Mesures de transition

Recyc-Québec fait des appels d'offres et des transactions avec divers fournisseurs de biens et de services. Il investit dans la recherche universitaire, fait de l'éducation, participe à la formation de spécialistes et organise des colloques. L'intégration de Recyc-Québec au MDDEP, impliquera nécessairement une période de transition pendant laquelle les partenaires de Recyc-Québec devront s'adapter au changement de culture institutionnelle.

Quelles sont les mesures de transition prévues par le MDDEP dans l'intégration du personnel et des mandats de Recyc-Québec?

Quel genre de retard peut-on envisager dans les prises de décision?
Quelles conséquences doit-on envisager?

Guichet unique

L'analyse qui précède démontre que Recyc-Québec est efficace et efficiente. De plus, dans le cadre du *Projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles, plan d'action 2010-2015*, la Société d'État est toujours pertinente. Reste à juger si l'intégration de Recyc-Québec permettra d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services. Le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs réitère que « toutes les activités de RECYC-QUÉBEC se poursuivront au sein du MDDEP et que le niveau de service sera maintenu pour les différentes clientèles, voire même accru » (Arcand, 2010). À l'appui de cette affirmation, il souligne qu'il y aura maintenant un guichet unique et que les directions régionales du MDDEP offriront le service d'antenne régionale pour la valorisation des matières résiduelles. Cependant, il n'indique pas comment cela sera fait. Dans un contexte de restriction budgétaire et de réduction du personnel de l'État, doit-on comprendre qu'une partie du personnel de Recyc-Québec sera délocalisée vers les bureaux régionaux, auquel cas il risque d'y avoir une perte d'expertise, certaines personnes n'étant pas intéressées à ce type de relocalisation, ou doit-on plutôt s'attendre à ce que le mandat régional de la valorisation des matières résiduelles soit confié en tâche supplémentaire au personnel des bureaux régionaux déjà fort occupés et ne disposant pas de l'expérience des spécialistes de Recyc-Québec? Cette dernière hypothèse n'est certes pas automatiquement synonyme d'une amélioration de l'efficacité et de l'efficience. De plus, elle ouvre la porte à des applications différenciées des règles entre les diverses régions.

Manque documentaire

Jusqu'à maintenant, Recyc-Québec a bien répondu à sa mission et ses mandats. Les tendances et les analyses témoignent que la souplesse et l'autonomie accordées à ce genre d'organisme sont gages de succès. Alors pourquoi la volonté du gouvernement d'intégrer la société au MDDEP?

Malgré le titre du projet de loi 130 (**Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds**), le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs affirme que le projet de loi 130 « ne vise en rien l'abolition des activités réalisées par Recyc-Québec » (Arcand, 2010). Cependant, dans les faits, nous croyons que d'intégrer Recyc-Québec au MDDEP va retirer à celle-ci la souplesse et l'autonomie que lui confère son statut de société d'État. Cela revient à abolir ses forces. Il s'agit là d'un pas en arrière important.

Recyc-Québec a traversé les vingt dernières années avec des fortunes variables. Depuis dix ans, cet organisme devient de plus en plus efficace et efficient et rend au Québec de réels services dans le domaine de la gestion des matières résiduelles dans un objectif de leur réduction. Recyc-Québec a mis en place des programmes innovateurs et efficaces et des partenariats avec les diverses parties prenantes, dans des domaines diversifiés, industries, municipalités, ONG, universités entre autres. Son travail avec l'industrie notamment est difficilement transférable dans un ministère.

Pour bien évaluer les tenants et aboutissants de l'abolition de cette Société d'État, de nombreuses explications manquent. Par exemple, il faudrait que des analyses répondent aux questions soulevées dans ce mémoire. L'affirmation que l'abolition de Recyc-Québec amènera des économies récurrentes pour l'état en maintenant le niveau de services et la performance du Québec en matière de réduction des matières résiduelles ne suffit pas pour que cela devienne une réalité.

6. Conclusion et recommandations

Dans le projet de loi 130, le Gouvernement propose d'abolir Recyc-Québec pour l'incorporer au MDDEP sous prétexte de réaliser des économies associées à la réduction du personnel de soutien de la Société d'État. Bien que cela représente indiscutablement des gains à court terme, la Chaire en Éco-Conseil s'inquiète des effets à moyen et long termes de cette intégration en ce qui a trait à la performance de la gestion des programmes et de l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de réduction des déchets. Comme ni le Conseil du trésor, ni le MDDEP n'ont fourni d'études permettant de juger de manière rationnelle du bien-fondé de leurs affirmations, nous demandons au Gouvernement à rendre publiques ces études de manière à ce qu'elles soient évaluées à leur mérite. En l'absence de réelles analyses, la Chaire demeure convaincue que le domaine de la gestion des matières résiduelles connaîtra au Québec une période trouble et que sa performance dans la réduction des déchets ultimes s'en trouvera moins efficace que souhaité dans la politique.

La Chaire déplore ce manque de transparence et recommande :

- De retirer l'abolition de Recyc-Québec du projet de loi 130 en attendant que les études demandées par la loi sur l'accès à l'information soient rendues publiques;
- De rendre disponibles à toutes les parties prenantes les études justifiant qu'une intégration de Recyc-Québec au MDDEP en améliorera l'efficacité et l'efficience pour l'atteinte des objectifs de la Politique sur la réduction des matières résiduelles;
- Si l'intention du gouvernement est toujours d'abolir Recyc-Québec pour des raisons de coupures budgétaires, que cette décision fasse l'objet d'un projet de loi spécifique, qui pourra être débattu en commission parlementaire et jugé au mérite;
- Que ce projet de loi soit examiné à travers la prise en compte des 16 principes de la Loi sur le développement durable, ce qui n'a pas été fait dans le projet de loi 130.

Nous jugeons que les progrès accomplis dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sont fragiles au Québec et qu'ils pourraient être rapidement remis en cause par une décision de gouvernance douteuse, motivée par des espoirs de gains économiques à court terme et sans égard à la loi sur le développement durable.

7. Médiagraphie

Portail Québec (2010), [Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil de presse](#) > UN PAS DE PLUS VERS LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE - La ministre Michelle Courchesne dépose un projet de loi pour rationaliser les structures de l'État <file:///Users/claudevilleneuve/Documents/Te%CC%81e%CC%81chargement/com%20muniq%25C3%25A9%20allegement-1.html>, consulté le 6 janvier 2011

Boudreau, T.J. (2005) Rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement, Québec 85 pages

8. Bibliographie

ADEME. (s.d.). *Notre carte d'identité*. Consulté le 24 janvier 2011 au <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13089>

Arcand, Pierre, 2010, Lettre du 16 décembre 2010 adressée à Claude Villeneuve <http://www.journaldelenvironnement.net/article/ademe-bilan-2010-et-perspectives-2011,21315?token=10d4b5152c18fbe7451aba8ba177ed93&xtor=EPR-9>

D. Mockle, «La gouvernance publique et le droit», dans «Le droit à tout faire : exploration des fonctions contemporaines du droit» (collectif), sous la direction de Pierre Noreau Editor, Montréal, p. 33, Les Éditions Thémis, 2008

Encorp Pacific. (2011). *Who we are*. Consulté le 24 janvier, 2011 au <http://www.encorp.ca/cfm/index.cfm?It=100&Id=8&Se=2>

Enviro-Accès, (2009) Étude sur l'industrie du recyclage des pneus hors d'usage, 171 pages

Fontaine, Celia, 2011, Ademe, bilan 2010 et perspectives 2011, Journal de l'Environnement 27 janvier 2011 <http://www.journaldelenvironnement.net/article/ademe-bilan-2010-et-perspectives-2011,21315?token=10d4b5152c18fbe7451aba8ba177ed93&xtor=EPR-9>

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2006). *Environment Act. An Act to Reform the Environmental Laws of the Province and to Encourage and Promote the Protection, Enhancement and Prudent Use of the Environment*. Consulté le 24 janvier 2011 au <http://nslegislature.ca/legc/statutes/envromnt.htm>

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2009). *Solid Waste-Resource Management Regulations made under Section 102 of the Environment Act*. Consulté le 24 janvier 2011 au <http://www.gov.ns.ca/just/regulations/REGS/envsolid.htm>

Gouvernement de l'Ontario. (2002). Loi visant à promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

- Gouvernement du Québec. (2005). *Rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du Gouvernement. Les 60 organismes désignés par le gouvernement pour 2004-2005.*
- Gouvernement du Québec. (2007). *L'allègement des structures. L'examen des organismes publics.*
- Gouvernement du Québec. (2009). *Projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2010-2015.*
- Gouvernement du Québec. *Loi sur la société québécoise de récupération et de recyclage.* Consulté le 24 janvier 2011 au http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_22_01/S22_01.HTM
- H. Brun, G. Tremblay et E. Brouillet, «Droit constitutionnel», (5^e édition), Les Éditions Yvon Blais inc., Montréal, 2008
- Institution of Civil Engineers (ICE), 2011, The state of the nation waste and resources management, document pdf (<http://www.ice.org.uk/stateofthenation>) téléchargé le 29 janvier 2011
- J. M. Arbour et S. Lavallée, Droit international de l'environnement, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 2006
- J. M. Arbour et G. Parent, «Droit international public», (5^e édition), Les Éditions Yvon Blais, Montréal, 2006
- OCDE 2008, Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, 569 pages.
- P. Garant, «Droit administratif», (6^e édition), Les Éditions Yvon Blais inc., Montréal, 2010
- P. Issalys, «Le texte et l'action : leurs nouveaux rapports dans le langage des lois», dans «Le texte mis à nu» (collectif) sous la direction de Karim Benyekhlef, Montréal, p. 153, Les Éditions Thémis, 2009
- P. Issalys et D. Lemieux, «L'Action gouvernementale» (Précis des institutions administratives), (3^e édition), Montréal, 2009
- Recycling Council of British Columbia. (2011). *Welcome to the Recycling Council of British Columbia!* Consulté le 24 janvier 2011 au <http://rcbc.bc.ca/home>
- Recyc-Québec. (2003). *Bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec.*
- Recyc-Québec. (2009). *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec.*
- Recyc-Québec. (2011). *Mission.* Consulté le 24 janvier 2011 au <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/qui-sommes-nous/mission.asp>

Statistique Canada. *Élimination et récupération des déchets selon la province et le territoire*. Consulté le 24 janvier 2011 au <http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/envir32a-fra.htm>

Vérificateur général du Québec. (2006). Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006. Tome 2. Chapitre 5. *Matières résiduelles*.

9. ANNEXES

1. Curriculum de la Chaire
2. Contributeurs au financement de la Chaire et contributions de la Chaire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et de la consommation responsable
3. Statistiques sur la provenance et les formations initiales des éco-conseillers formés à l'UQAC
4. Curriculum vitae des auteurs

ANNEXE 1

Curriculum vitae de la Chaire en éco-conseil



La Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi

La Chaire en éco-conseil est un organisme universitaire dont l'un des principaux modes d'intervention est l'assistance professionnelle auprès d'organismes, d'institutions ou d'entreprises souhaitant élaborer des projets dans un cadre de développement durable. La Chaire en éco-conseil s'engage uniquement dans des projets dont l'aspect innovateur comporte des éléments susceptibles de générer de nouvelles connaissances ou de nouvelles pratiques qui pourront être enseignées aux éco-conseillers ou partagées avec la communauté scientifique. Depuis sa fondation en 2003, la Chaire a complété plus d'une soixantaine de mandats.

Mise à jour : Décembre 2010

Table des matières

LA MISSION DE LA CHAIRE EN ÉCO-CONSEIL.....	3
LES OBJECTIFS DE LA CHAIRE EN ÉCO-CONSEIL.....	3
LES AXES DE RECHERCHE	3
TARIFICATION DES MANDATS DE RECHERCHE.....	4
RESSOURCES PROFESSIONNELLES DE LA CHAIRE EN ÉCO-CONSEIL	5
QUELQUES MANDATS RÉALISÉS PAR LA CHAIRE EN ÉCO-CONSEIL	11
Axe : Adaptation aux cChangements climatiques	11
Axe : Approche éco-conseil du développement durable.....	13
Axe : Outil de gestion des matières résiduelles (MR) dans une approche éco-conseil.....	13
Axe : Projets « Réflexion - Réglementations - Normes ».....	15

La mission de la Chaire en éco-conseil

Formaliser les savoirs issus de la communauté de pratique en éco-conseil par la réalisation de recherches, l'actualisation des connaissances sur le développement durable et ses applications pour la diffusion et pour l'enrichissement des formations en éco-conseil.

Les objectifs de la Chaire en éco-conseil

1. Produire de nouvelles connaissances en diffusant, au moyen des outils appropriés (journaux scientifiques, colloques, conférences), les résultats des travaux de la Chaire et du réseau des éco-conseillers;
2. Offrir du perfectionnement aux professionnels dans le domaine du conseil en environnement pour le développement durable;
3. Intervenir et collaborer, par le biais des services à la collectivité, avec des partenaires externes à l'université (entreprises, regroupements professionnels et communautaires, gouvernements, etc.) pour la formation et l'amélioration continue dans le domaine du développement durable;
4. Soutenir et initier des projets de deuxième et troisième cycle universitaire sur l'exercice du métier d'éco-conseiller;
5. Développer et maintenir les liens avec l'UNESCO, les grands programmes internationaux, les autres formations universitaires de cycles supérieurs et le réseau international des éco-conseillers.

Les axes de recherche

Axes de recherche	Thématiques de recherche actuelle
Changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">❖ Séquestration du carbone dans la forêt boréale;❖ Développement d'outils, méthodologies et quantification de gaz à effet de serre (GES);❖ Changements climatiques et biodiversité;❖ Valorisation de biosolides.
Approche éco-conseil du développement durable	<ul style="list-style-type: none">❖ Développement et adaptation de méthodes de gestion participative et de co-construction;❖ Développement d'outil d'évaluation de projet en développement durable;❖ Évaluation de projet à l'aide d'une grille d'analyse;❖ Développement d'outil de formation en développement durable.

Outil de gestion des matières résiduelles (MR) dans une approche éco-conseil	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acfas OO (2005) ❖ Projet Desjardins AGA 2008 ❖ Guide sur les Événements éco-responsables (traduction UNESCO) ❖ Acfas 2008-actes ❖ Projet Compostable ❖ Guide Compostage Ang-Fr. ❖ Plans de gestion des MR (Elkem, hôpitaux, CEGEP)
Projets « Réflexion – Réglementation — Normes »	<p>Mandats de réflexion sur des thématiques proposées par des tierces parties. Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion de l'eau dans une approche de développement durable; ❖ Compréhension et vulgarisation du concept de réduction à la source pour la gestion des matières résiduelles; ❖ Études de scénarios d'enfouissement et de valorisation de sols contaminés.

Tarifification des mandats de recherche

Professeurs	300 \$/h
Éco-conseillers seniors	130 \$/h
Éco-conseillers	100 \$/h
Éco-conseillers juniors/Assistant de recherche	70 \$/h
Valoristes	50 \$/h
Étudiants	45 \$/h

Note 1 :

Ce tarif inclut les frais indirects de recherche de l'UQAC.

Note 2 :

Aucune taxe applicable aux mandats de recherche.

Ressources professionnelles de la Chaire en éco-conseil

Claude Villeneuve, Biologiste, professeur, Directeur

Biologiste et professeur au département des sciences fondamentales de l'UQAC, il partage depuis plus de 30 ans sa carrière entre l'enseignement supérieur, la consultation, la recherche et les travaux de terrain en sciences de l'environnement. Claude Villeneuve est biologiste. Auteur de onze livres dont « Vivre les changements climatiques, réagir pour l'avenir » avec François Richard (Éditions Multimondes, 2007), il a reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de son travail dont le titre de « scientifique de l'année 2001 ». Il a été directeur de l'Institut européen pour le Conseil en environnement de Strasbourg (France) (1993-94) et rédacteur en chef de la revue ÉCODÉCISION (1994-97). Il a agi comme commissaire ou comme expert dans plusieurs consultations publiques. Il enseigne actuellement au département des sciences fondamentales de l'UQAC où il est responsable des programmes de cycles supérieurs en Éco-Conseil et directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-Conseil. Il préside le Comité consultatif du Fonds environnement Desjardins depuis sa création et siège sur le comité scientifique du Consortium OURANOS et sur le comité scientifique de la revue Liaison Énergie francophonie de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie. Membre du Cercle des Phénix de l'environnement depuis 2002, monsieur Villeneuve a reçu le prix argent des Prix canadiens de l'environnement dans la section changements climatiques en 2006 et a été nommé au cercle d'excellence des Universités du Québec la même année. Conférencier de renom, il prononce une trentaine de conférences par année devant divers publics. Il est co-instigateur du projet Carbone boréal.

Nicole Huybens, professeure, Ph.D

Nicole Huybens est psychosociologue et détentrice d'un diplôme de maîtrise en communication de l'université catholique de Louvain en Belgique, d'une maîtrise en praxéologie et d'un doctorat en théologie pratique. Elle est spécialisée dans l'enseignement des matières liées au pôle social du développement durable. Après une quinzaine d'années d'expérience dans ce domaine en Belgique, France et Suisse, elle a traversé l'Atlantique en 2001 pour contribuer avec Claude Villeneuve à la mise en place d'un programme de formation de deuxième cycle pour les éco-conseillers qui sont des professionnels du développement durable. Elle s'intéresse particulièrement à l'éthique du développement durable, à la gestion des controverses socio environnementales et aux processus de changement qui sous-tendent les décisions vers un développement plus durable.

Jean-François Boucher, B. Sc., M.Sc., Ph.D.

Biologiste (UQAC) depuis 1993, il a complété une maîtrise en 1997 puis un doctorat en 2002 en Sciences forestières (U. Laval). Son principal champ d'expertise est l'écophysio­logie de la régénération forestière en contexte syl­vicole. De retour dans sa région d'origine pour entreprendre des études post-doctorales en 2002 à l'UQAC en tant que chercheur-boursier industriel du CRSNG, il initia des travaux de recherche sur la remise en production des pessières à lichens de la forêt boréale dans l'équipe du professeur Daniel Lord. Depuis 2005, il collabore avec le professeur Claude Villeneuve et les professionnels de la Chaire en éco-conseil pour mettre sur pied une équipe de recherche multidisciplinaire sur un tout nouveau créneau de recherche, unique au monde, portant sur la séquestration du carbone par le boisement des terrains dénudés boréaux. Professeur-associé à l'UQAC depuis 2007, il y enseigne la physiologie végétale depuis 2002 et collabore occasionnellement avec la Chaire en éco-conseil sur des dossiers reliés à la foresterie et à l'atténuation des GES par la séquestration biologique. Il est co-instigateur du projet Carbone boréal.

Sibi Bonfils, Ph.D. Chercheur-associé

Il détient un diplôme de Docteur-Ingénieur et un Diplôme d'Études approfondies (DEA) en Électronique de l'Université des Sciences et Techniques de Lille (France). Il est Ingénieur de l'Institut Supérieur d'Électronique du Nord. Il a été, de novembre 1991 à janvier 2010, Directeur adjoint de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il a été principalement chargé, à ce titre, de la conception et de la mise en œuvre du programme des opérations de l'IEPF. Avant de rejoindre l'IEPF, il était en fonction d'octobre 1976 à octobre 1991 dans le secteur électrique de Côte d'Ivoire où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, notamment en études et planification des réseaux (choix et programmation des investissements), en gestion technique des réseaux, en gestion prévisionnelle et valorisation des ressources humaines. Il s'est beaucoup investi dans les associations professionnelles de ses différents domaines d'intervention, et en particulier au niveau de l'UPDEA, du Conseil International des grands réseaux électriques (CIGRE) et du Conseil Mondial de l'Énergie (CME). À l'issue de la Conférence de Rio où il a représenté l'IEPF, il prend une part active aux négociations internationales sur l'environnement (climat et biodiversité) et le développement durable, notamment en organisant et/ou coordonnant les activités dédiées à la préparation des délégations des pays membres de la Francophonie à ces négociations. Ce parcours professionnel original lui vaut une compétence et une expérience reconnues dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable, en ce qui concerne tout particulièrement l'Afrique. Il est auteur de plusieurs articles et a contribué à des ouvrages collectifs sur l'énergie, l'environnement et le développement durable.

Jean-Robert Wells, ing., MGP, éco-conseiller diplômé©, Coordonnateur de la recherche

Détenteur d'une maîtrise en gestion de projet, ingénieur en génie biochimique et éco-conseiller diplômé©. Il cumule quinze (15) années d'expérience en gestion de projets divers en traitements des eaux industrielles, implantation de programmes de gestion responsable, études environnementales, quantification de gaz à effet de serre (GES) et rédaction. Coordonnateur de recherche à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), il y est aussi chargé de cours au programme court de deuxième cycle en éco-conseil pour les cours de gestion des GES et gestion du cycle de vie. Il a suivi les formations de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur la norme ISO 14064 pour les inventaires et la quantification de projets de réduction d'émissions de GES de même que la formation GHG Expert de CSA pour la quantification de projet de GES et celle d'Environnement Canada pour la validation et la vérification des projets de réductions d'émissions de GES. Il est co-instigateur du projet Carbone boréal.

Pierre-Luc Dessureault, B.Sc., éco-conseiller diplômé©, chargé de projet

Étudiant à la maîtrise en ressources renouvelables, Géographe physique et éco-conseiller diplômé©. Il est chargé de projet depuis 4 ans à la Chaire en éco-conseil pour les dossiers de gestion des matières résiduelles, de géomatique et d'analyse de cycle de vie. Il a œuvré trois (3) années dans le domaine de l'aménagement forestier et a participé à deux (2) projets d'aménagement urbain. Il a suivi la formation de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur la norme ISO 14064 pour les inventaires et la quantification de projets de réduction d'émissions de GES, la formation MCF-SCF3 du service canadien des forêts sur la comptabilisation du carbone forestier et une formation au CIRAIG sur l'utilisation et l'analyse des résultats du logiciel SigmaPro (analyse de cycle de vie).

Olivier Riffon, BSc., M.Sc., éco-conseiller diplômé©, Chargé de projet

Inscrit au doctorat en développement régional à l'UQAC, il possède une formation d'ingénieur géologue, il est détenteur d'une maîtrise en sciences appliquées (hydrogéologie et environnement minier) et est éco-conseiller diplômé©. Il travaille à la Chaire en éco-conseil sur la grille d'analyse de développement durable. Il est chargé de cours à l'UQAC, professeur au Cégep de Jonquière et s'intéresse particulièrement à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement. Il a suivi la formation de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur la norme ISO 14064 pour les inventaires et la quantification de projets de réduction d'émissions de GES de même que la formation d'Environnement Canada pour la validation et la vérification des projets de réductions d'émissions de GES.

Ian Segers, B.Sc., éco-conseiller diplômé©

Inscrit à la maîtrise en éthique pour étudier l'éthique du développement durable comme outil d'accompagnement du changement organisationnel, il possède une formation en anthropologie et est éco-conseiller diplômé©. Chargé de cours à l'UQAC au DESS ainsi qu'au programme court en Éco-Conseil, il est chercheur à la Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil sur les thématiques du changement organisationnel par le développement durable, sur les processus de collaboration et sur le métier de consultant en développement durable. Il s'intéresse également aux questions concernant les Premières nations. Avant de s'établir à Saguenay, il a été jardinier, intervenant communautaire et membre fondateur de la coopérative de solidarité en commerce responsable Tendre Vert.

Hélène Côté, BSc., éco-conseillère diplômée©

Ingénieure en génie chimique, enseignante, entrepreneure et écoconseillère diplômée©. Elle cumule plus de vingt-deux (22) années d'expérience en optimisation de procédés de fabrication ainsi qu'en tant que consultante en recherche d'information scientifique, rédaction technique et formation en industrie. Elle a planifié et coordonné un événement zéro déchet, carbo-neutre dans le cadre de l'Expo-sciences pancanadienne 2006 à Chicoutimi. Elle est présidente du Conseil du loisir scientifique du Saguenay Lac-St-Jean et récipiendaire régionale du prix Dollard-Morin 2007 pour son implication en sciences et loisirs.

Anne Loiseau, B.Sc., éco-conseillère diplômée©, assistante de recherche

Détentrice d'un baccalauréat en anthropologie et études hispaniques et éco-conseillère diplômée©, elle cumule quelques dix (10) années d'expérience dans le domaine de la coordination de projets et de l'animation d'activités d'intégration destinées aux personnes non-francophones. Elle est assistante de recherche pour les dossiers relatifs au développement durable dans le secteur de la santé et soutien professionnel à l'intégration des principes du développement durable pour l'Assemblée nationale du Québec.

Josée Vermette, B.Sc., éco-conseillère diplômée©, agente de recherche

Détentrice d'un baccalauréat en géographie/biologie, elle change de carrière plusieurs fois pour se retrouver co-fondatrice et directrice de l'école de danse Quatre-Temps à Rimouski et courtière en immobilier à New York City où elle agit comme agent de liaison entre les vendeurs et les acheteurs pendant plus de quinze ans. Elle revient au Québec et reprend ses études pour devenir une éco-conseillère diplômée©. Elle se joint à l'équipe de la Chaire pour prendre en charge la coordination du nouveau projet SYNAPSE.

Achille-Benjamin Laurent, B.Sc, éco-conseiller diplômé©

Inscrit à la maîtrise en ressources renouvelables à l'UQAC, son sujet de recherche s'inscrit dans le programme Carbone boréal afin d'intégrer les produits lignocellulosiques dans le bilan carbone de la forêt boréale. Il est détenteur d'un diplôme universitaire de technologie en génie mécanique et productique obtenue en 2002 à Grenoble. Après quelques expériences professionnelles dans le domaine de l'automobile, il revient aux études pour suivre une formation d'ingénieur spécialisée en thermique, en énergétique et en environnement à l'ENSIATE de Paris. Il reçoit le diplôme d'écoénergéticien en 2009 après avoir obtenu le DESS en éco-conseil de l'UQAC. Il a suivi la formation de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur la norme ISO 14064 pour les inventaires et la quantification de projets de réduction d'émissions de GES et un stage au CIRAIG afin de prendre en main les outils permettant de réaliser des analyses de cycle de vie (ACV). Il a réalisé des études de faisabilité pour la conversion de système de production énergétique à la biomasse en tant que chargé de projet en bioénergie, expérience qu'il partage aux futurs ingénieurs de l'ENSIATE chaque année.

Jacques Prescott, B.Sc., M.Sc., Chercheur-associé

Jacques Prescott est un spécialiste de la biodiversité, du développement durable et des affaires intergouvernementales. Fort d'une carrière de plus de 35 ans, il a notamment coordonné les travaux interministériels de mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur la biodiversité au sein du Ministère de l'environnement du Québec et géré divers programmes dont celui des espèces en péril. En préparation du Sommet de Johannesburg et jusqu'à la publication de la Loi sur le développement durable, il a coordonné l'élaboration du cadre de développement durable du Québec. Par la suite, il a effectué des travaux de vérification environnementale et dirigé l'équipe de conseillers internes en environnement et en développement durable du bureau du Vérificateur général du Canada. Il a agi comme consultant pour plusieurs organisations internationales dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union mondiale pour la Nature (UICN) et l'organisation internationale de la Francophonie (OIF). Son expérience dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et du Proche Orient lui a permis de conseiller plusieurs gouvernements dans leur démarche de développement durable. Auteur prolifique, il a notamment publié des guides de planification stratégique de la biodiversité pour le PNUD et l'OIF en plus de nombreux articles scientifiques, articles de vulgarisation et livres portant sur la biodiversité et le développement durable.

Dominique Ferrand, Chercheur-associé

Dominique Ferrand est conseiller spécialisé en investissement responsable ainsi que dans les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il compte plus de vingt-cinq ans d'expérience et la rigueur et l'indépendance de ses analyses sont généralement reconnues. Diplômé en sciences politiques et en administration, c'est aussi un formateur agréé dans le milieu des affaires, les universités ainsi que dans quelques organismes à vocation internationale. Il est lauréat de deux prix nationaux et d'un prix international.

Quelques mandats réalisés par la Chaire en éco-conseil

Axe : Adaptation aux changements climatiques

Bell Canada

- Étude sur le potentiel de divers projets de réduction de GES via des projets compensatoires liés aux technologies de communications (téléconférence, télétravail etc.);
- Développement d'un outil de quantification des GES évités par l'utilisation de téléconférences;
- Étude sur les opportunités de compensation de GES dans une optique de réduction de l'empreinte carbonique (carbon footprint).

Desjardins

- Développement d'un outil de quantification des GES évités par l'utilisation du service d'opérations financières électroniques;
- Validation des plantations faites en 2007 et 2008 par le Jour de la Terre/Corporation St-Laurent dans le cadre du programme Défi Relevés Verts.

Elkem Métal Canada

- Étude d'opportunité sur le marché du carbone liée à la vente de vapeur résiduelle de procédé;
- Analyses des implications liées à la classification de l'usine de Saguenay dans la catégorie des grands émetteurs finaux de GES.

Ressources D'Ariane

- Développement des grilles de calcul et analyse des données pour monter l'inventaire des émissions de GES des phases exploration et exploitation d'une future mine.

Rio Tinto Alcan

- Accompagnement pour la préparation des dossiers de quantification des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) complétés par l'entreprise entre 1992 et 2006 en vue de la reconnaissance pour crédits de CO₂ dans le programme « Actions précoces » de la réglementation canadienne sur les principaux contaminants atmosphériques.

Projet ComposTable (projet initié par la Chaire)

- Projet de recherche issu de l'intégration d'une nouvelle approche de gestion des matières résiduelles de l'UQAC ;
- 15 entreprises d'alimentation, restaurants, entreprises et institutions, une entreprise de collecte et une entreprise de compostage et valorisation;

- Potentiel d'économies récurrentes de 300 \$ à 10 000 \$ par année par entreprise;
- Potentiel d'évitement de 5 000 tonnes à l'enfouissement/an pour l'ensemble de la Ville de Saguenay;
- Évaluation des réductions potentielles de 4 000 tonnes de GES/an;
- Financement conjoint (Fonds AES, Recyc-Québec, Ville de Québec, coûts évités des entreprises, DEC Canada).

Projet Carbone boréal (projet initié par la Chaire)

Carbone boréal est à la fois un programme de compensation d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par plantation d'arbres et un projet de recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il permet à l'université d'offrir sur le marché du carbone des crédits visant à compenser des émissions de GES et vise à financer des travaux de recherche. Ces plantations seront réalisées selon un protocole spécifique de quantification que la Chaire développe pour les plantations sur des territoires de la forêt boréale québécoise actuellement dénudés, c'est-à-dire où la forêt ne se régénère pas naturellement.

Le projet dans son ensemble sera enregistré dans le Registre GES des EcoProjets™ de l'association canadienne de normalisation. Il s'agit donc d'une approche originale permettant de financer la recherche universitaire et de poser des gestes concrets pour l'atténuation des changements climatiques.

Les particularités du projet :

- ❖ Grâce au statut de « Forêts d'expérimentation » obtenu pour le réseau de plantations Carbone boréal, les arbres plantés sont protégés de toute exploitation forestière;
- ❖ Afin de maximiser la permanence des stocks de carbone, les blocs expérimentaux seront distribués spatialement de façon à réduire les risques de pertes par perturbations naturelles (feux, insectes, etc.) et un réseau de plantations de sécurité est prévu afin de compenser des pertes éventuelles;
- ❖ Chaque bloc expérimental regroupant les plants associés aux différents contributeurs sera géoréférencé et enregistré dans la documentation de Carbone boréal, accessible sur le site de la Chaire en éco-conseil;
- ❖ Le boisement en zone boréale québécoise ne représente pas une perte d'opportunité;
- ❖ Les plantations seront vérifiées selon la norme ISO 14064-3 par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une tierce partie indépendante et reconnue.

Axe : Approche éco-conseil du développement durable

Abitibi-Consolidated, usine de Kénogami

- Analyse de pertinence pour l'introduction du développement durable dans la mission des Comités Environnement de l'usine :
 - Diagnostic DD ;
 - Recommandations.

Cascades

- Analyse de développement durable du rapport annuel 2007 de responsabilité sociale de l'entreprise;
- Résultats de l'analyse présentés en conférence par Claude Villeneuve lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.

CRÉ de Laval

- Élaboration d'un module d'éducation à l'éco-citoyenneté pour la CRÉ Laval.

Axe : Outil de gestion des matières résiduelles (MR) dans une approche éco-conseil

Acfas ØØ (projet initié par la Chaire)

Planification et mise en œuvre des volets Ø déchet Ø carbone au 73^{ième} congrès de l'Acfas. Les objectifs étaient de minimiser la production de déchets générés par l'événement, comptabiliser et compenser les émissions de GES liées au transport des participants. Pour les 3500 congressistes ayant séjourné en moyenne 2,5 jours, les résultats suivants ont été obtenus :

- Production totale : 1252 kg de matières envoyées à l'enfouissement (130 grammes/congressiste/jour) ;
- Zone de contrôle: 1005 repas servis pour 16,6 kg total de déchets (17 grammes/personne);
- 885 tonnes d'émissions de GES liées au transport compensées en double par une plantation liée à un projet de recherche du Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale de l'UQAC;
- Concept repris par McGill (2006) et l'UQAR (2007) et l'Expo-Science pancanadienne 2006 ;
- Guide publié par Recyc-Québec¹ ;
- Contribution au développement d'une norme sur les événements écoresponsables par le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ).

Projet ComposTable (projet initié par la Chaire)

- Projet de recherche issu de l'intégration d'une nouvelle approche de gestion des matières résiduelles de l'UQAC;
- 15 entreprises d'alimentation, restaurants, entreprises et institutions, une entreprise de collecte et une entreprise de compostage et valorisation;
- Potentiel d'économies récurrentes de 300 \$ à 10 000 \$ par année par entreprise;
- Potentiel d'évitement de 5 000 tonnes à l'enfouissement/an pour l'ensemble de la Ville de Saguenay;
- Réduction potentielle de 4 000 tonnes de GES/an;
- Financement conjoint (Fonds AES, Recyc-Québec, Ville de Québec, coûts évités des entreprises, DEC Canada).

Acfas 2008 ; Projet Colloque « Les événements écoresponsables et la compensation des émissions de gaz à effet de serre »

- Planification et coordination, en collaboration avec le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE), du colloque lors du 76^{ième} congrès de l'Acfas ;
- Supervision de la publication des actes aux Publications de l'IEPF.

¹ http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/publications/MICI/Guide_ZeroD.pdf

Axe : Projets « Réflexion - Réglementations - Normes »

Assemblée nationale du Québec

- Analyse de développement durable du bilan des actions en matière de développement durable et validation/bonification du plan d'action 2009-2012 en développement durable;
- Accompagnement professionnel pour la mise en œuvre du plan d'action.

Bureau de normalisation du Québec

- Participation au comité d'élaboration de la norme BNQ-21000 pour la prise en compte du développement durable dans les organisations.

Forestier en chef du Québec

- Analyse des perceptions et des éléments critiques d'acceptabilité sociale dans la mise en œuvre de Commissions régionales du territoire et des ressources naturelles;
- Présentation aux sous-ministres du MRNF le 3 mai 2006.

IEPF

- Sélection d'une série de 15 indicateurs pour le suivi du développement durable dans les pays de la Francophonie;
- Présentation au Sommet de Ouagadougou en juin 2004.

Municipalité des Îles de la Madeleine

- Comparaison de scénarios de gestion des matières résiduelles dans une approche de cycle de vie et quantification des émissions de GES des différents scénarios;
- Analyse de développement durable des scénarios.

Récupère-Sol Inc.

- Participation à un projet de recherche sur la mise en valeur agricole des sols décontaminés par une approche d'écologie industrielle;
- Bilan 1997-2004 des émissions de l'usine de Saint-Ambroise.

Recyc-Québec

- Analyse critique de la problématique de la réduction à la source en lien avec la commission parlementaire sur l'avenir de la gestion des matières résiduelles au Québec.

ANNEXE 2

Contributeurs au financement de la Chaire et contributions de la Chaire dans
le domaine de la gestion des matières résiduelles et de la consommation
responsable

CODE BUDGÉTAIRE	NOM DE L'ORGANISME	NOM DU BÉNÉFICIAIRE	PÉRIODE
325197/325199/325200/325201/321202	Chaire Éco-Conseil	VILLENEUVE, Claude	DU: 02-05-03 AU: 31-12-2010

TITRE DU PROJET: Chaire Éco-Conseil

REVENUS

<i>Plus:</i> — Contribution au fonds de la chaire	583 293,71
— Projet "Préventif pour le climat"	97 500,00
— Projet "Compostable"	151 516,91
— Contrats et projets	1 349 702,89
— Conférences par C. Villeneuve	83 150,00
— Contribution pour colloques (ACFAQ, ECO-CONS., etc.)	40 525,02
— Remboursement frais de voyage et autres	10 214,00
— Contribution du fonds de développement de l'UQAC	215 000,00
carbone	50 122,01
<i>Moins:</i> — Transfert au Fonds de développement de l'UQAC	(795 000,00)

TOTAL DES FONDS DISPONIBLES PENDANT L'ANNÉE

1 786 024,54

DÉPENSES

Salaires:	1 132 348,75
ASSISTANTS DE RECHERCHE:	38 396,30
PROFESSIONNELS:	894 810,93
ÉTUDIANTS DE 1 ^{er} CYCLE:	16 490,00
ÉTUDIANTS DE 2 ^e CYCLE:	110 708,35
TECHNICIENS:	71 943,17
Avantages sociaux:	129 236,11
Frais de déplacement:	65 711,66
Fourniture, matériel et autres:	31 706,17
Honoraires professionnels:	53 830,23
Autres frais:	16 917,13
Équipement:	24 971,80
Frais généraux:	210 269,94
Subventions: (Projet: Préventif pour le climat)	45 000,00

TOTAL DES DÉPENSES

1 709 991,79

1 709 991,79

SOLDE DISPONIBLE AU:

31-12-10

76 032,75

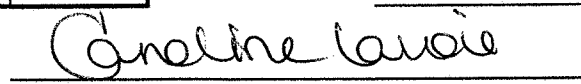
ENGAGEMENTS FINANCIERS À LA FIN DE L'ANNÉE

POUR: salaires — matériel — déplacement — équipement	45 396,61
--	-----------

Rapport préparé le:

31-01-2011


Bénéficiaire


Service des finances

Contribution au fonds de la chaire	
— Éco-Peinture	70 000,00
— Mouvement des Caisse Desjardins	150 000,00
— Recupère-Sol	75 000,00
— Recyc-Québec	195 000,00
— UQAC	21 628,71
— Centre technologique AES	50 000,00
— SADC du Haut Saguenay	21 665,00
TOTAL	583 293,71
Projet "Préventif pour le climat"	
— Alcan	50 000,00
— Fondation canadienne de l'arbre	7 500,00
— C.I.F.Q. (Conseil Industriel Forestier Québécois)	20 000,00
— Hydro-Québec	20 000,00
TOTAL	97 500,00
Projet "Compostable"	
— Fonds environnemental AES	10 000,00
— Ministère emploi et solidarité sociale	26 124,00
— Recyc-Québec	4 700,00
— Loblaws	15 618,00
— CEGEP de Chicoutimi	15 968,00
— CEGEP de Jonquière	1 196,80
— CSSS de Chicoutimi	7 215,00
— IGA Robert Martin	3 500,00
— IGA Verreault	1 920,00
— Développement économique Canada (DEC)	48 541,00
— Abitibi Bowater Inc	708,00
— Service sanitaire R. Bonneau Inc	16 026,11
TOTAL	151 516,91

Contrats et projets (Plus de 40 contrats)

— Bureau de Monsieur Robert Bouhard	7 505,00
— Recyc-Québec	47 410,00
— Hydro-Québec	211 775,00
— Recupère-Sol	74 237,40
— Tourisme Québec	56 709,00
— Environnement Canada	56 500,00
— Bell Canada	75 475,00
— Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie	21 200,00
— Corporation St-Laurent - Grands Lacs	67 453,67
— Alcoa	17 970,00
— Centre des sciences de Montréal	15 820,00
— Ici Environnement	15 000,00
— Agence de santé et des services sociaux	100 000,00
— CECOBOIS	55 210,00
— École Polytechnique de Montréal	23 000,00
— Synapse	100 000,00
— AUTRES (voir détail)	404 437,82

TOTAL

1 349 702,89

AUTRES:

— Abitibi Consolidated	6 850,00
— Assemblée nationale du Québec	37 740,00
— Association de l'aluminium	11 915,00
— BAPE (Bureau Audience Publique sur l'Environnement)	9 000,00
— Bureau du chef forestier	5 068,01
— Cascade groupe tissue	3 290,00
— Cascade Recherche	8 680,00
— Centre Technologies AES inc. (Projet Multi-familial)	6 400,00
— CGI	3 720,00
— Commission scolaire de la Jonquière	6 850,00
— Conférence régionale des Élus	3 800,00
— Conseil des Montagnais	10 992,00
— Corneau Cantin	840,00
— CRD Laval	5 100,00
— Elkem Métal	11 947,50
— Énergie Grande Anse	2 240,00
— Entreprises Dahltan Inc.	1 000,00
— Fédération des Caisses Desjardins	2 400,00
— FEDNAV Ltd	4 005,00
— Festival des Rythmes du Monde	5 000,00
— FIHOQ	2 697,00
— Fonds Économunicipalité IGA (Jour de la Terre)	10 000,00
— Gestion Cyclofor	4 065,00
— GO Le Grand Défi inc.	4 300,00
— Golder Associés Ltée	1 740,00
— Groupe Le Massif	6 728,80
— Ministère des ressources naturelles et de la faune	17 595,00
— Modèles virtuels Inc.	1 080,00
— Mouvement des Caisses Desjardins	13 765,00
— MRC diverses	15 900,00
— Office du tourisme Laval	8 550,00
— Ouranos	5 000,00
— Qit-Fer et Titane	1 485,00
— Ressources D'Ariane	11 005,00
— Retour consignes Coke	4 571,01
— Rio Tinto Alcan	4 800,00
— Rodale	5 539,75
— Société des Alcools du Québec	12 495,00
— Société Radio-Canada	1 000,00
— Systèmes ADEX Inc.	3 970,00
— Tera Nova	36 995,00
— Traversée Internationale Lac St-Jean	2 603,80
— UNEP	5 709,95
— UQAC	9 480,00
— UQAR-Biologie dans tous ses états	250,00
— Ville de Bois-des-filion	600,00
— Ville de Montréal	29 975,00
— Ville de Québec	9 200,00
— Ville Saguenay	26 500,00

TOTAL

404 437,82

Contributions de la Chaire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

- 1- Mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles à l'UQAC (2003-2005). En collaboration avec le Service des immeubles et équipements, la Chaire a contribué à l'analyse des flux de matières résiduelles à l'UQAC, à la conception et au design des îlots de tri et à la sensibilisation de la communauté universitaire pour assurer l'efficacité du système. Le système a permis de réduire de 45% les matières envoyées à l'enfouissement la première année et à la suite de l'implantation du compostage de 75% par rapport à 2003.
- 2- Publication de 95 capsules Éco-Conseil (la moitié portant sur les matières résiduelles) diffusées sur les ondes de Radio Canada de 2003 à 2005 (téléchargeables sur <http://ecoconseil.uqac.ca/ressources/ressources.html>).
- 3- Réalisation d'une vidéo pour le centre d'expertise en gestion des matières résiduelles (peut être téléchargée à <http://ecoconseil.uqac.ca> volet chaire, onglet documents) réalisateur Sébastien Pilote.
- 4- Contribution à la réalisation de la série « Le Rebut global » Télé Québec (2004-2006).
- 5- Analyse et implantation d'une politique de développement durable et d'un système de gestion des matières résiduelles pour la chaîne d'épiceries Corneau et Cantin (2004-2005).
- 6- ACFAS ØØ Premier congrès écoresponsable de l'Association francophone pour le Savoir (2005).
- 7- Guide pédagogique sur le développement durable pour le projet AVEC des écoles de la Ville de Laval (peut être téléchargé à <http://ecoconseil.uqac.ca> volet chaire, onglet documents).
- 8- Premier guide d'implantation d'un événement écoresponsable (Recyc-Québec 2006).
- 9- Conception et implantation du projet Compostable (2006-2008) La cueillette de matières compostables se poursuit toujours à Saguenay à raison de 1000 à 1300 tonnes dérivées de l'enfouissement de manière rentable à Saguenay.
- 10- Application de l'écoresponsabilité (réduction à la source, tri, réutilisation recyclage, compostage et compensation du carbone) pour tous les colloques des étudiants depuis 2004.
- 11- Développement d'une vingtaine de projets d'analyse des paramètres d'implantation de l'écoresponsabilité d'événements diversifiés (Expo-Science nationale, événements cyclistes, grands congrès, etc.) et analyse des facteurs déterminants (2004-2009).

- 12-Publication d'un guide des événements écoresponsables (2008).
- 13-Participation au comité de normalisation pour la norme BNQ sur les événements écoresponsables (2006-2010).
- 14-Organisation d'un colloque international sur les événements écoresponsables et la compensation carbonique (2008).
- 15-Publication d'un guide d'implantation du développement durable dans les camps de vacances du Québec (2008) (peut être téléchargé à <http://ecoconseil.uqac.ca> volet chaire, onglet documents).
- 16-Publication des actes (2009) IEPF collection Actes #10, téléchargeable à <http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub.php?id=11>.
- 17-Publication d'un guide d'implantation pour la collecte de matières compostables (français et anglais) (peut être téléchargé à <http://ecoconseil.uqac.ca> volet chaire, onglet documents).
- 18-Deuxième version du guide des événements écoresponsables (2009) en français et en anglais (peut être téléchargé à <http://ecoconseil.uqac.ca> volet chaire, onglet documents).
- 19-La réduction à la source : quelle source? (2009) Recyc-Québec.
- 20-Projet de recherche sur une approche innovatrice pour favoriser le recyclage dans les succursales de la Société des Alcools du Québec (2010).
- 21-Étude de faisabilité pour la réutilisation de piles usagées (2010) Recyc-Québec.
- 22-Impacts sur les émissions de gaz à effet de serre de divers scénarios de gestion des boues municipales de Ville Saguenay (en cours).
- 23-Impacts environnementaux de divers scénarios de gestion des boues de papetières au Saguenay-Lac-Saint-Jean (en préparation).
- 24-Formation de deuxième cycle à 138 étudiants du DÉSS en Éco-Conseil depuis l'hiver 2002 sur la gestion des matières résiduelles, l'écoresponsabilité, la production et la consommation durables et l'analyse de cycle de vie.
- 25-Formation depuis l'hiver 2009 de 61 étudiants dans la gestion du cycle de vie dans le cadre du cours 1ECC810 du programme court en Éco-Conseil. Ce cours contient des unités sur les impacts environnementaux des divers modes de production, sur la gestion des déchets et des matières recyclées et sur la valorisation (énergie, compostage, valorisation agricole).

ANNEXE 3

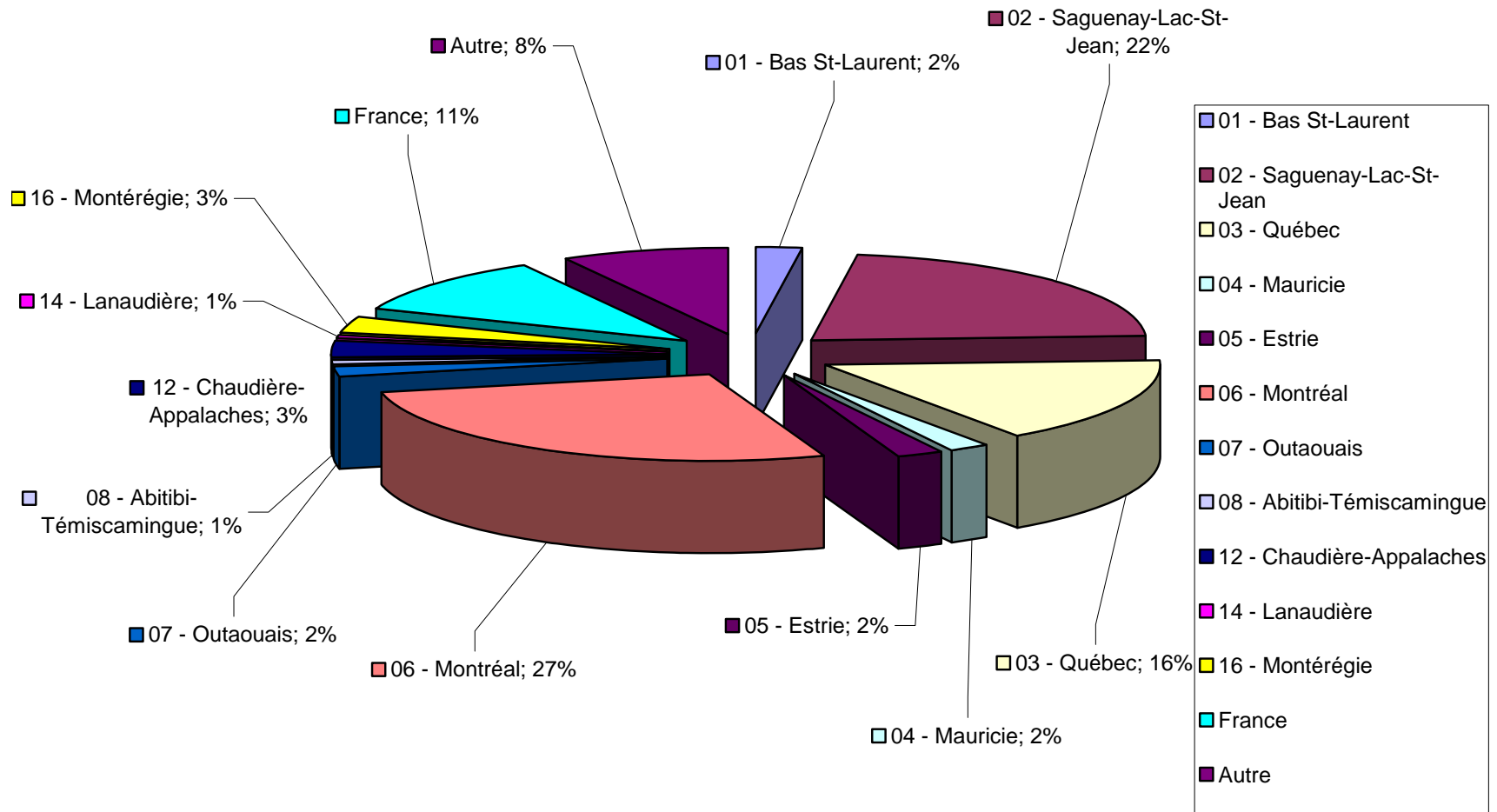
Statistiques sur la provenance et les formations initiales des éco-conseillers
formés à l'UQAC

**Diplôme d'études supérieures spécialisées
en éco-conseil
Programme 3598**

Provenance des étudiants		
Région administrative	Nombre d'étudiants	Pourcentage
01 - Bas St-Laurent	3	2%
02 - Saguenay-Lac-St-Jean	31	22%
03 - Québec	22	16%
04 - Mauricie	3	2%
05 - Estrie	3	2%
06 - Montréal	37	27%
07 - Outaouais	3	2%
08 - Abitibi-Témiscamingue	1	1%
12 - Chaudière-Appalaches	4	3%
14 - Lanaudière	1	1%
16 - Montérégie	4	3%
France	15	11%
Autre	11	8%
Total:	138	

*Autre: Algérie (2), Comores (1), Tahiti (1), Cameroun (1), Maroc (1), Ottawa (1), Sénégal (1), New-York (1), Côte-d'Ivoire (1), Tunisie (1)

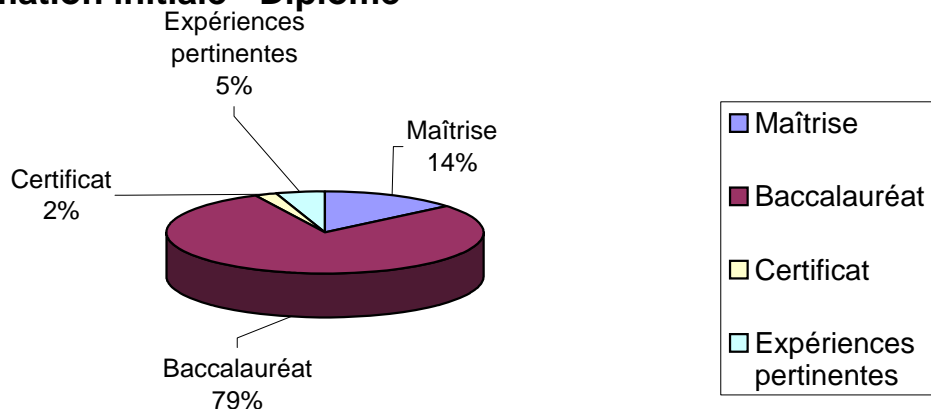
Provenance étudiants - DESS en éco-conseil



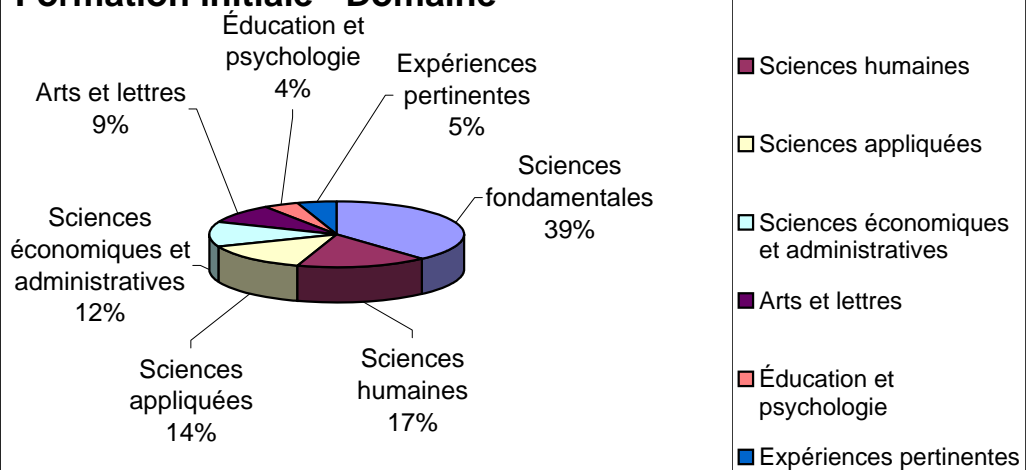
Formation initiale - Statistiques

Programmes	Nbr d'étudiants	
Maîtrise en environnement	8	Maîtrise 19 étudiants
Maîtrise en biologie	2	
Maîtrise en ingénierie	2	
Maîtrise en gestion des organisations	1	
Maîtrise en aménagement et développement durable	1	
Maîtrise en gestion de projet	1	
Maîtrise en ressources renouvelables	1	
Maîtrise en chimie	1	
Maîtrise en microbiologie alimentaire	1	
Maîtrise en sciences	1	
Baccalauréat en biologie	16	Baccalauréat 109 étudiants
Baccalauréat en géographie	7	
Baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure	7	
Baccalauréat en environnement	6	
Baccalauréat en administration	5	
Baccalauréat en arts	6	
Baccalauréat en sociologie	4	
Baccalauréat en génie mécanique	4	
Baccalauréat en communication	5	
Baccalauréat en études internationales	4	
Baccalauréat en géologie	4	
Baccalauréat en aménagement forestier	3	
Baccalauréat en génie chimique	3	
Baccalauréat en anthropologie	3	
Baccalauréat en enseignement	3	
Baccalauréat en génie informatique	3	
Baccalauréat en écologie	2	
Baccalauréat en bio-agronomie	2	
Baccalauréat en psychologie	2	
Baccalauréat en économie appliquée	2	
Baccalauréat en droit	2	
Baccalauréat en urbanisme	1	
Baccalauréat en agriculture	1	
Baccalauréat en ingénierie	1	
Baccalauréat en sciences forestières	1	
Baccalauréat en biochimie	1	
Baccalauréat en gestion et intervention touristique	1	
Baccalauréat en physique	1	
Baccalauréat en génie minéral	1	
Baccalauréat en génie électrique	1	
Baccalauréat en génie géomatique	1	
Baccalauréat en architecture	1	
Baccalauréat en études littéraires	1	
Baccalauréat en consommation	1	
Baccalauréat en diététique	1	
Baccalauréat en management	1	
Baccalauréat en sciences politiques	1	
Certificat en sciences de l'environnement	2	Certificat 3 étudiants
Certificat en écologie	1	
Expériences pertinentes	7	Expériences 7 étudiants

Formation initiale - Diplôme

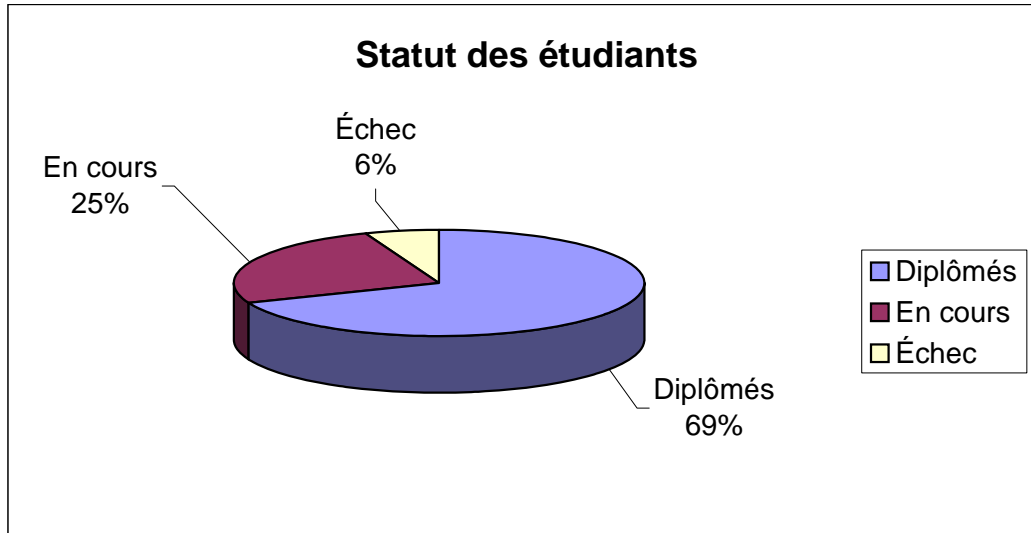


Formation initiale - Domaine



Diplôme	Nbr d'étudiants
Maîtrise	19
Baccalauréat	109
Certificat	3
Expériences pertinentes	7

Domaine	Nbr d'étudiants
Sciences fondamentales	53
Sciences humaines	23
Sciences appliquées	19
Sciences économiques et administratives	17
Arts et lettres	13
Éducation et psychologie	6
Expériences pertinentes	7



Statut	Nbr d'étudiants
Diplômés	95
En cours	35
Échec	8

Formation initiale - ÉCHECS	Nbr d'étudiants
Certificat en sciences de l'environnement	1
Baccalauréat en physique	1
Baccalauréat en génie mécanique	1
Certificat en écologie	1
Baccalauréat en géographie aménagement	1
Baccalauréat en géographie	1
Baccalauréat en biologie	1
Baccalauréat en sociologie / anthropologie	1

Formation initiale - ÉCHECS	Nbr d'étudiants
Baccalauréat	6
Certificat	2

ANNEXE 4

Curriculum vitae des auteurs

Curriculum vitae

Claude Villeneuve

Claude Villeneuve



Crédits photo : Jeannot Lévesque,
photographe

Claude Villeneuve est biologiste. Depuis plus de 30 ans, il partage sa carrière entre l'enseignement supérieur, la recherche et les travaux de terrain en sciences de l'environnement. Auteur de onze livres dont « Vivre les changements climatiques, réagir pour l'avenir » avec François Richard (Éditions Multimondes, 2007), il a reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de son travail dont le titre de « scientifique de l'année 2001 » et membre du cercle des Phénix en Environnement.

Il a été directeur de l'Institut européen pour le Conseil en environnement de Strasbourg (France) (1993-94) et rédacteur en chef de la revue ÉCODÉCISION (1994-97). Il a agi comme commissaire ou comme expert dans plusieurs consultations publiques.

Il enseigne actuellement au département des sciences fondamentales de l'UQAC où il est responsable des programmes de cycles supérieurs en Éco-Conseil et directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-Conseil.

Il préside le Comité consultatif du Fonds environnement Desjardins depuis sa création et siège sur le comité scientifique du Consortium OURANOS et sur le comité scientifique de la revue Liaison Énergie francophonie de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

Monsieur Villeneuve a reçu le prix argent des Prix canadiens de l'environnement dans la section changements climatiques en 2006. Il a été nommé au cercle d'excellence des Universités du Québec la même année et a reçu le 30 septembre 2010 le prix Alphonse et Dorimène Desjardins du Ministère des relations internationales pour sa contribution au rayonnement international du Québec.

Curriculum vitae

Denis Bourque

Curriculum vitae Résumé

Denis Bourque

- 1- Denis Bourque est avocat, docteur en droit (Laval) et professeur titulaire du Département des sciences économiques et administratives (DSEA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) depuis janvier 1987.
- 2- Il enseigne divers aspects du droit de l'environnement depuis plusieurs années dans trois départements de l'UQAC, à savoir le Département des sciences économiques et administratives (DSEA), le Département des sciences humaines (DSH) et le Département des sciences fondamentales (DSF).
- 3- Il est membre du Laboratoire de recherche et d'intervention sur la gouvernance des organisations (LARIGO), professeur chercheur associé aux recherches et aux activités d'enseignement de la Chaire en éco-conseil et membre du Groupe de recherche et d'intervention en développement régional (GRIR).
- 4- Ses préoccupations de recherche visent l'étude du droit de la gouvernance publique notamment l'étude de la gouvernance environnementale et les instruments pour actualiser celle-ci.

Curriculum vitae

David Tremblay

566, de l'Hôtel-Dieu
App. 3
Chicoutimi, Qc
G7H 1V9

Tel.: 418-602-3652
tremblay_david2000@yahoo.fr

Compétences linguistiques : Français et Anglais
Compétences informatiques: Suite Office, Windows, Internet

David Tremblay

Synthèse de l'expérience

Douze années d'expérience en pédagogie, enseignement et intervention auprès de clientèles adultes ou adolescentes. Grande expérience dans le domaine des relations interpersonnelles et reconnu comme une personne dynamique, honnête et autonome. J'œuvre maintenant à l'application, la recherche et l'enseignement de l'éco-conseil.

Compétences

- Communiquer à l'écrit : rédiger, résumer, synthétiser;
- Communiquer à l'oral :
- Travailler en équipe:
 - respectueux, ouvert, jovial;
 - capacité de travailler en équipe multidisciplinaire et en réseau;
- Accomplir des tâches complexes, gestion:
 - planifier à court, moyen, long terme;
 - esprit d'analyse et de synthèse;
 - facilité d'adaptation;
 - utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
 - attitude et conduite positive: honnête, intègre, fait preuve d'initiative, constructif;
 - capacité d'autoévaluation et à la recherche d'amélioration;
 - gérer efficacement des groupes multidisciplinaires;
 - analyser et planifier des projets de développement durable;
 - mettre en évidence les liens entre développement, science, technologie, production, économie et environnement.

Connaissances

- Développement durable;
- Écologie et biologie de la conservation;
- Consultation publique;
- Analyse de risque;
- Gestion des ressources renouvelables et non renouvelables;
- Gestion des ressources secondaires;
- Droit de l'environnement;
- Économie et environnement;
- Entreprise et environnement;
- Santé et environnement;
- Géographie humaine et biophysique;
- Aménagement du territoire;

Expériences de travail

Assistant de recherche/ Chargé de cours Université du Québec à Chicoutimi	2010 à aujourd'hui
Éco-conseiller stagiaire Vérificateur général du Québec	2010
Rédacteur Fonds de la recherche forestière du Saguenay-Lac-St-Jean	2009
Chargé de cours : <i>The World Map</i> Collège Lasalle, Montréal	2008
Conseiller linguistique Institut de Formation Linguistique Intégrale 2004, Gatineau	2007-2008
Professeur : <i>Le Tour du Monde, Géographie du Québec et du Canada</i> Cégep de Saint-Félicien	2004 et 2006
Professeur au secondaire Remplacements ou contrats dans plusieurs champs d'enseignement Commission scolaire de la Jonquière	2003-2006

Formations

Maîtrise en éco-conseil Université du Québec à Chicoutimi	en cours
Diplômes d'études supérieures spécialisées en éco-conseil (cohorte 2009-10) Université du Québec à Chicoutimi	
Certificat en sciences de l'environnement Université du Québec à Chicoutimi (en cours)	2009
Baccalauréat en enseignement secondaire géographie/histoire Université du Québec à Chicoutimi	2003
Baccalauréat en géographie et aménagement du territoire Université du Québec à Chicoutimi	2000

Le vendredi 4 février 2011

Madame Michelle Courchesne
Présidente du Conseil du Trésor
Secrétariat du Conseil du trésor
4e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Ministre,

Suite à ma présentation devant la Commission parlementaire sur les finances publiques le 2 février dernier, la présente a pour but de donner un complément d'information concernant l'abolition de l'Agence de l'efficacité énergétique prévue par le projet de loi 130. Nous avons donc, mes collègues et moi, revu quelques éléments de littérature de manière à mieux répondre à la question qui m'a été posée par madame Martine Ouellet, députée de Vachon, pour laquelle je ne disposais pas d'éléments pour répondre clairement à ce moment. Je vous prie donc d'accepter la présente comme complément d'information au mémoire déposé par la Chaire en commission.

Dans son rapport « Pour un Québec efficace », remis au Gouvernement du Québec en mars 1996, la Table de consultation du débat public sur l'énergie, présidée par monsieur Alban d'Amours, justifiait la répartition des responsabilités entre les compagnies réglementées, l'Agence de l'efficacité énergétique et la Régie de l'énergie par la nécessité d'attribuer les responsabilités là où elles seront le plus efficacement assumées (d'Amours 1995, p. 52). Si la Loi du développement durable avait été en application à l'époque, cela concorderait avec une application directe du principe de subsidiarité. Ce rapport se situait dans le contexte de la déréglementation du marché de l'énergie qui s'annonçait et qui a nécessité de scinder les activités d'Hydro-Québec entre production, transport et distribution.

Deux conditions étaient posées pour la création de l'Agence. D'abord, il fallait qu'elle récupère les compétences des spécialistes de l'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles pour éviter les doublons et pour agir de façon rationnelle par rapport aux dépenses de l'État. Deuxièmement, la Table de consultation réclamait que l'Agence « bénéficie d'une indépendance et d'une autonomie suffisantes pour que ses budgets soient protégés et ses ressources de base garanties. » Cette réclamation était justifiée par le fait que jusque-là, « toutes les politiques d'efficacité énergétique se sont heurtées à cette absence d'autonomie financière, les politiques et plans d'action imaginés étant régulièrement remis en cause en raison des politiques globales du gouvernement. » (d'Amours 1996, p.52). La Table recommandait à cet effet que l'Agence soit financée à partir d'une

redevance prélevée par la Régie de l'énergie sur l'ensemble des fournisseurs d'énergie (d'Amours 1996, p.53). Dans sa politique énergétique « L'énergie au service du Québec. Une perspective de développement durable » (Québec 1997), le gouvernement acquiesçait à ces recommandations et créait l'Agence en la dotant de responsabilités et d'un financement par une redevance (Québec 1997, p. 34-37) soulignant que l'Agence de l'efficacité énergétique deviendrait un puissant levier de développement économique dont les retombées financières pour l'ensemble des fonds publics comme pour l'ensemble de la collectivité seront bien plus grandes que les sommes qui y seront investies. » (Québec 1997, p.37) Il est à noter que dans sa politique, le gouvernement de l'époque n'avait pas donné une indépendance aussi grande à l'Agence que celle dont jouit Recyc-Québec, l'Agence demeurant « partie intégrante du Ministère des ressources naturelles, même si ses ressources et son budget sont définis selon des règles spécifiques, en dehors du processus budgétaire normal. » (Québec 1997, p.107). Toutefois, lors de la création de l'Agence (Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., C.A-7.001)), le législateur a choisi de doter l'Agence d'un conseil d'administration pour assurer son indépendance.

À l'époque, le Québec n'avait pas encore de politique articulée de lutte aux changements climatiques, même s'il s'était engagé en 1995 « à stabiliser en 2000 ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 en valeur absolue » et que la Table avait recommandé la création d'un système de droits échangeables pour atteindre cet objectif (d'Amours 1996, p. 117). Le rôle de l'Agence dans le domaine de la lutte aux changements climatiques a toutefois été rajusté par la suite. Le présent gouvernement a par exemple désigné l'agence comme partie prenante pour six actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 (AEE 2010).

Avec ces responsabilités élargies, l'Agence se retrouve avec un rôle semblable à Recyc-Québec, puisqu'elle doit opérer pour l'atteinte de buts environnementaux dans un contexte réglementaire. Également, comme pour Recyc-Québec, l'Agence interagit directement auprès de divers publics, tant résidentiels, qu'industriels et institutionnels. Les recommandations de l'OCDE (2008) en ce qui concerne l'indépendance des fonctions de réglementation et de contrôle par rapport aux responsabilités opérationnelles s'appliquent donc, et la section de notre mémoire qui défend ce point et est tout aussi pertinente pour l'Agence de l'efficacité énergétique qu'elle l'est pour Recyc-Québec.

Par ailleurs, le rapport Boudreau recommandait en 2005 de maintenir l'Agence de l'efficacité énergétique en soulignant que : « L'autonomie de l'Agence lui a permis de mettre au point des pratiques de gestion adaptées à ses activités. Par exemple, elle a conclu des partenariats avec des agences ou des ministères fédéraux ainsi qu'avec des organismes privés. Elle confie également l'inspection écoénergétique des bâtiments à des inspecteurs du secteur privé. » (Boudreau page 60). Cette recommandation a été acceptée, tout comme celle du maintien de Recyc-Québec, par le Conseil du trésor en 2007. Cette décision semble avoir été la bonne si on réfère au Rapport de vérification de la Régie de l'énergie qui indique que « l'AEE respecte son budget » et que le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologiques 2007-2010 (PEEÉNT) « atteint les cibles annuelles ajustées et est en voie d'atteindre les cibles sur la durée du Plan » (Agence de l'efficacité énergétique 2010, p.104).

Suivant cette logique, madame la Ministre, le gouvernement serait mieux avisé de retirer aussi l'Agence de l'efficacité énergétique du projet de loi 130 pour procéder à l'examen d'une nouvelle gouvernance pour cette dernière. Par exemple, le gouvernement pourrait favoriser la synergie et la cohésion en permettant à l'Agence de rapatrier en son sein la division des changements climatiques du MDDEP pour appliquer la Stratégie québécoise de lutte aux changements climatiques. Une autre réforme pourrait aussi être envisagée, soit de regrouper Recyc-Québec et l'Agence d'efficacité énergétique dans une agence semblable à l'ADEME en France qui est un excellent modèle d'efficacité et d'efficience. Naturellement, ces propositions méritent d'être examinées plus en détail à la lumière de projets de loi spécifiques. C'est pourquoi nous vous recommandons de retirer ces deux organismes des parties visées par le projet de loi 130 et de prendre le temps de faire une réforme qui soit davantage fondée sur des analyses supportant l'efficacité, l'efficience et la pertinence des changements envisageables. À cet égard, la Chaire vous offre sa collaboration.

Espérant que ces quelques éléments vous permettront d'éclairer votre réflexion, nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, nos salutations distinguées.



Claude Villeneuve
Professeur
Directeur de la Chaire en Éco-Conseil
Université du Québec à Chicoutimi

Avec la collaboration de Jean-Robert Wells, David Tremblay et Simon Durocher

Références :

Boudreau T.H. (2005) Rapport du groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement, Québec , 85 pages.

D'Amours A. (1996) Pour un Québec efficace, Rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie au Québec , Québec, 150 pages.

Québec (1997) L'énergie au service du Québec, une perspective de développement durable, Ministère des ressources naturelles du Québec, 108 pages.

Agence de l'efficacité énergétique (2010) Rapport d'activité 2008-2009, Québec, 117 pages.

OCDE 2008, Perspectives de l'Environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, OCDE, 559 pages.